Meilleur journal de l'année

Prix RACHEL GUÉRETTE

Association de la presse francophone



50¢

Edmonton, le vendredi 3 novembre 1989

Vol. 23 n° 44 - 20 pages

• Et les francophones?

Le rapport sur le multiculturalisme albertain... une grande déception, pour plusieurs

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - Un an après avoir entrepris ses consultations publiques, la Commission multiculturelle de l'Alberta déposait son rapport le 26 octobre dernier. Ce document de 22 pages contient 16 recommandations. Il a déçu la plupart des groupes et intervenants des minorités ethniques et des groupes culturels. Cette déception s'est faite entendre jusque dans la salle où s'est déroulée la conférence de presse où a été rendu public ce rapport. Plusieurs observateurs, représentants de groupes ou intervenants concernés dénoncent ce qu'il qualifient «de contenu trop vague, d'absence de recommandations et d'objectifs précis et d'échéancier pour l'implantation des nouvelles politiques», comme celle empêchant la discrimination en milieu de travail.

Seulement quelques-unes des 16 recommandations du rapport sont précises. La Commission recommande spécifiquement d'établir un prix annuel pour les médias, de changer le nom de la loi sur la culture et le multiculturalisme, d'organiser une campagne de sensibilisation des Albertains aux réalités multiculturelles et d'augmenter le nombre de membres qui siègent sur la Commission. Les autres recommandations sont plutôt vagues comme celle d'encourager l'enseignement des langues «du patrimoine», que les employés de certains services publics soient mieux entraînés pour répondre aux besoins des différents groupes ethniques et de s'assurer qu'en matière d'emploi tous les Albertains soient égaux ou encore de réviser le financement des activités multiculturelles pour s'assurer que les activités subventionnées répondent aux orientations de la Commission.



Le ministre de la Culture et du Multiculturalisme, Doug Main, a tenu à venir lui-même présenter le rapport de la Commission et répondre aux questions des journalistes en compagnie des membres de la Commission dont Steve Zarusky (centre) et Laurent Lamoureux (droite). L'accueil réservé aux recommandations du rapport a été plutôt froid et le ministre a dû répondre à plusieurs critiques.

Le ministre et les membres de la commission se sont toutefois portés à la défense de ce rapport. Le président de la Commission, Steve Zarusky, dit que ce document «dirigera la politique albertaine pour les 10 prochaines années» alors que le ministre de la Culture, Doug Main, parlait lui «de document important, de première de 3 étapes pour le développemnt d'une nouvelle politique multiculturelle, comme promis par le gouvernement».

À leur avis, il est préférable d'avoir quelques recommandations générales plutôt que de se retrouver avec une liste de recommandations qui ne pourront pas être appliquées. Le ministre dit avoir besoin de flexibilité. Laurent Lamoureux qui est membre de la Commission se dit pour sa part «un peu désappointé des critiques». «Somme toute, dit-il, on a un bon rapport qui offre les grandes lignes pour l'avenir». Lui aussi, dit qu'il n'aurait pas été adéquat d'avoir un long rapport avec des recommandations précises.

(suite en page 3...)



SOMMAIRE

3/11

Récital à Bonnyville



À la fin du récital donné à Bonnyville le 28 octobre dernier, dans le cadre des célébrations du 40e anniversaire de CHFA, la station de radio française de Radio-Canada en Alberta, Gisèle Rouleau et Lorraine Fontaine-O'Connell ont reçu une belle gerbe de roses des mains de la toute mignonne Marie-Claude Croteau. Elle est la fille de Nicole Croteau de Bonnyville.

(Photo Pierre Brault)

(texte à lire en page 6)

• Une demande de collaboration économique

L'A.C.F.A. rencontre le Mouvement Desjardins

par JACQUES BEAUPRE

EDMONTON - L'A.C.F.A. a franchi une nouvelle étape dans son effort de contribuer au développement économique de la communauté franco-albertaine. Une délégation de l'A.C.F.A. a rencontré le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland.

Il s'agissait d'une rencontre exploratoire pour définir s'il peut y avoir une coopération et quelles formes pourrait prendre cette coopération. L'A.C.F.A., dit la présidente France Levasseur-Ouimet, a déposé un dossier sur l'analyse de la situation économique franco-albertaine ainsi qu'une série de suggestions pour une éventuelle coopération.

Madame Levasseur-Ouimet se dit «confiante qu'il va se produire quelque chose... mais pour l'instant c'est trop tôt». «Il ne nous a pas indiqué qu'il aurait pour nous des merveilles ou des miracles et évidemment on ne s'attendait pas à ce qu'il nous donne une réponse tout de suite».

L'A.C.F.A. se dit toutefois confiante. Claude Béland est celui qui a piloté le dossier de regroupement des caisses populaires du Manitoba en collaboration avec le Mouvement Desjardins. Il a aussi travaillé à des projets de coopération avec le Nouveau-Brunswick. «On attend de ses nouvelles, dit France Levasseur-Ouimet, et on l'a invité à venir regarder de plus près notre communauté».

Une école française à Morinville-Legal? ...rien de décidé

à lire en page 3

Les catholiques de Slave Slake s'organisent

à lire en page 7

Au national...

A.G.T. devra se soumettre aux exigences du C.R.T.C.

OTTAWA (A.P.F.) - L'emprise des provinces des Prairies sur leur compagnie de téléphone tire à sa fin.

Le ministre des Communications, Marcel Masse, a annoncé son intention de faire adopter une politique uniforme des télécommunications à la grandeur du pays dans le but, dit-il «d'éliminer les barrières interprovinciales qui morcellent notre marché des télécommunications et de doter le Canada d'un régime réglementaire plus simple».

Cette annonce du ministre fait suite à une décision de la Cour suprême en date du 14 août dernier, qui déclarait que l'Alberta Government Telephone (A.G.T.), une entreprise de télécommunications de propriété provinciale, était une entreprise interprovinciale relevant de l'autorité législative du Canada. Par extension, la Cour suprême donnait juridiction à Ottawa sur toutes les compagnies de téléphone membres de Telecom Canada. Vu l'absence d'une loi reconnaissant expressément le pouvoir de réglementation du fédéral dans la Loi sur les chemins de fer de 1908, le fédéral a donc déposé dans un premier temps un projet de loi qui place maintenant sur le même pied d'égalité juridique tous les membres de Telecom Canada.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral réglemente 70 pour 100 du marché, soit en Ontario et au Québec via Bell Canada, et en Colombie-Britannique. Le reste du marché intérieur, 30 pour 100, est fragmenté par un système où sept provinces régissent sur leur territoire les règles du jeu en la matière. C'est le cas à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. C'est le cas également au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Le résultat de cette fragmentation, nous dit le ministre, c'est que les Canadiens de ces provinces n'ont pas accès aux mêmes choix de services et aux mêmes choix d'équipements dont peuvent bénéficier les consommateurs canadiens des régions réglementées par le fédéral.

À titre d'exemple, un citoyen de l'Alberta doit obligatoirement acheter son premier téléphone auprès de la compagnie de téléphone de la province. Avec la nouvelle loi, on pourra partout au pays acheter son téléphone de n'importe quelle entreprise. Cela veut également dire que ces compagnies devront soumettre au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.) toute demande de hausse de tarifs, alors que ces hausses sont présentement déterminées par chaque province. Le système actuel retarde aussi l'application de nouvelles technologies partout au pays. Ainsi, une entreprise qui désire introduire un nouveau service à l'échelle du pays doit au préalable obtenir l'aval de pas moins de huit organismes réglementaires.

La nouvelle Loi sur les télécommunications sera déposée avant Noël, et le ministre dit que les provinces seront consultées et que les députés pourront examiner le projet. D'ailleurs, les provinces ont déjà été avisées des intentions du gouvernement en août dernier.

Le projet de loi qui sera déposé en Chambre indiquera également des limites de 20 pour 100 à la propriété étrangère pour les entreprises canadiennes de télécommunications.

Plus intéressant encore, il inclura une protection pour les consommateurs qui reçoivent de la publicité non sollicitées par le téléphone ou le télécopieur. Le ministre Masse a clairement indiqué qu'il voulait mettre un terme à cette pratique non réglementée qui frustrent de nombreux Canadiens, et que son ministère allait discuter avec le C.R.T.C. pour trouver une solution.

La S.A.A.N.B. ne veut pas mettre en péril l'accord du Lac Meech

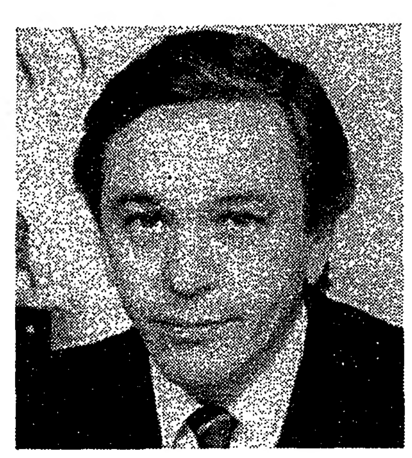
OTTAWA (A.P.F.) - Les Acadiens du Nouveau-Brunswick reconnaissent que le Québec forme une société distincte, ne souhaite pas l'échec de l'accord du lac Meech, et désire que le Québec réintègre la famille constitutionnelle.

C'est ce que des représentants de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick sont venus dire au premier ministre du Québec, Robert Bourassa, lors d'une rencontre à ses bureaux de Montréal qui avait lieu le vendredi 20 octobre dernier.

Le nouveau président de la S.A.A.N.B., Réal Gervais, s'est dit satisfait de cette rencontre, qui a eu lieu à la demande de l'organisme de défense des droits des Acadiens.

Ce que les Acadiens réclament, ce n'est pas une modification dans l'entente du lac Meech, mais bien plutôt l'enchâssement dans la Constitution de la loi 88 qui reconnait l'existence de deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick. Puisque cette affaire ne concerne que deux gouvernements, il suffirait pour ce faire que la législature du Nouveau-Brunswick adopte une résolution en ce sens, et qu'elle transmette sa demande au gouvernement canadien pour ratification. À ce jour, le premier ministre McKenna, qui se présente de plus en plus comme le champion des minorités au pays, n'a pas indiqué comment il entend disposer de cette requête des Acadiens.

Selon Réal Gervais, le premier ministre Bourassa n'a pas paru particulièrement surpris par cette position de la S.A.A.N.B. Est-ce que le premier ministre a demandé aux Acadiens de l'appuyer dans ses démarches en faveur de l'accord du lac Meech? «Non» de dire M. Gervais. «Le premier ministre comprend que la S.A.A.N.B. est dans une situation qui lui dicte de répondre aux besoins de la communauté».



Réal Gervais

Du côté du Québec on dit comprendre que les Acadiens sont favorables à l'accord du lac Meech, mais qu'ils ont besoin d'une protection supplémentaire par l'enchâssement de la loi 88 dans la constitution. Selon Ronald Poupart du bureau du premier ministre, M. Bourassa a déclaré qu'il serait heureux que ce projet aboutisse, mais qu'il fallait respecter l'autonomie des provinces.

Le «père» de la Loi 88, l'ex-ministre conservateur Jean-Maurice Simard, devenu depuis sénateur à Ottawa, a rappelé la veille lors d'une rencontre avec des membres de l'Association P.C. d'Ottawa-Vanier, que le gouvernement fédéral, par la voix de l'ex-ministre Bernard Valcourt, a fait savoir dès juin 1988 qu'il était prêt à accueillir favorablement toute demande d'enchâssement de la loi 88 dans la constitution canadienne.

«Ratifier l'accord et enchâsser la Loi 88 permettraient à M. McKenna de se présenter en véritable défenseur des droits des minorités lors des prochaines discussions constitutionnelles» estime le sénateur.

Selon Jean-Maurice Simard, les francophones hors Québec ne perdent rien avec l'accord du lac Meech. Avec cet accord dit-il, la constitution liera les gouvernements provinciaux au sort de leur minorité linguistique.

Les premiers ministres du pays auront l'occasion d'aborder la question constitutionnelle lors de la quatrième séance de la Conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie les 9 et 10 novembre à Ottawa.

• Voyages

«J'ai exploré le Québec»



par JACQUES BEAUPRE

EDMONTON - Grâce au programme «J'ai exploré le Québec», 45 jeunes Canadiens ont pu profité d'une visite touristique et de formation au Québec cet été. C'est le cas de Mireille Arsenault, Rachel Corbière, Chantal Bégin et de Michelle Cyr toutes de l'Alberta. Ce stage «avait pour but de conforter les jeunes canadiens-français dans leur rôle de chef de file dans leur communauté». Organisé par le Secrétariat permanent des peuples francophones ce programme est financé par le gouvernement du Québec.

Sur la photo on reconnaît Michelle Cyr de Legal (à droite), Tad Samson (Nouvelle-Écosse) et Nathalie Bénard (Saskatchewan) alors qu'ils enregistraient l'émission «week end» sur les ondes de la station CKRL-FM de Québec.

(Photo François Bergeron)

Halloween

L'Halloween est l'occasion annuelle pour jeunes et moins jeunes de se costumer et de faire du porte à porte pour ramasser des friandises. Il est aussi question de prudence lors de cette soirée où petits monstres et sorcières parcourent les rues et les routes. Les maquillages naturels sont de plus en plus populaires et beaucoup plus sécuritaires. La maman de Roxanne et de Tracy Nolin de Fort McMurray a fait preuve de beaucoup d'originalité en costumant ses deux filles en magnifiques chatons.

(Photo Pierre Brault)



À la 3...

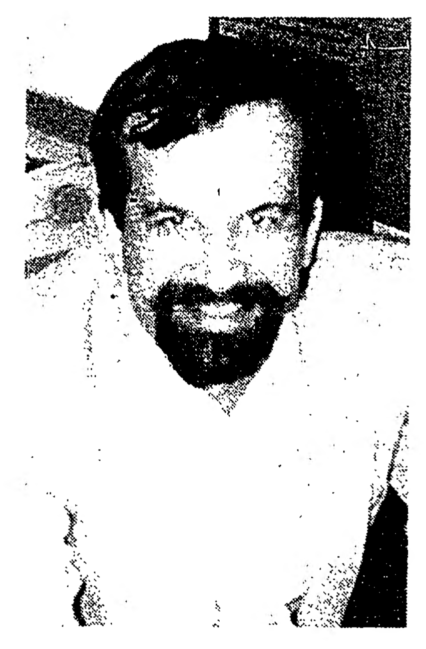
• Un sondage peu concluant

Une école française à Morinville-Legal? ...rien de décidé

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - Le résultat de ce sondage mené auprès des parents de la région de Centralta était très attendu. Le sondage n'a toutefois pas permis de savoir si oui ou non une école française ouvrira ses portes en septembre 1990.

Les parents de 96 élèves se disent en faveur d'envoyer leurs enfants à l'école française mais seulement si cette école se situe dans leur région. Quant à la popularité de l'éducation française, elle reste encore à prouver puisque les parents de 208 élèves disent encore préférer les programmes d'immersion (52% du total des répondants) et un autre 91 (23%) préfèrent l'école anglaise.



Ernest Chauvet

Le rapport soulève plusieurs questions mais il est souvent difficile de tirer des conclusions claires et précises. La commission scolaire de Legal qui a rendu public les résultats du sondage s'est d'ailleurs refusée à tout commentaire. Elle attendra les résultats d'une rencontre publique qui aura lieu le 8 novembre, à Legal. Le sondage a été mené auprès de 187 familles qui envoient 397 élèves dans les commissions scolaires de Legal, de Morinville et des comtés de Sturgeon et de Westlock.

«C'est décevant du fait que pas plus de personnes se sont prononcées pour, mais ce n'est pas surprenant» dit Élizabeth St-Onge, l'une des membres du comité des parents francophones. Les gens, dit-elle, ont peur de créer des conflits en appuyant l'ouverture d'une école (ou d'un programme français. Sur les 211 familles rejointes, 23 ont refusé d'être interviewées dont 8 dans le comté de Westlock ce qui semble indiquer que le comité de parents n'a pas réussi à rejoindre les francophones de cette région.

L'AVENIR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE

Même si plusieurs aspects des réponses au sondage demeurent ambigües, il ressort qu'une école française attirerait le quart des enfants qui ont droit à l'éducation française en vertu de l'article 23 de la Charte des droits et libertés (96 ou 24%). Cela fait dire au président du comité des parents francophones, Ernest Chauvet, que les résultats sont, somme toute, positifs et qu'il y a suffisamment de demandes pour justifier l'ouverture d'un programme français, surtout au niveau de la maternelle à la 7e année. Selon le sondage, les niveaux de la maternelle à la 7e année accueilleraient entre 9 et 18 élèves chacun en septembre 1990. Selon certains parents il y en aurait plus parce que certains parents francophones n'auraient pas été rejoints. Certains parents ont d'ailleurs exprimé des doutes quant à la validité du sondage. Madame St-Onge donne en exemple le fait que selon le sondage seulement 2 enfants pourraient être inscrits à la maternelle française en 1990 alors que déjà 6 enfants sont inscrits à la prématernelle. Où sont passés les autres enfants demande Madame St-Onge. Plusieurs se demandent aussi comment il est possible que dans tout le territoire desservi par la commission des écoles publiques du comté de Westlock, seulement une famille a été identifiée comme ayant le droit d'envoyer ses enfants à l'école française?

La situation ambigüe du nombre d'inscriptions possibles à une future école française se complique encore plus quand vient le temps de savoir où devrait être cette école. Ce ne sont pas tous les parents qui sont d'accord pour envoyer leurs enfants étudier dans une autre ville. Sur les 96 personnes qui se disent prêtes à inscrire leurs enfants à l'école française, 79 se disent prêtes à aller à Morinville et 68 à Legal (même si c'est à Legal qu'il y a le plus d'appuis à l'école française-45). Cela signifie, selon le sondage, qu'un maximum de 79 enfants pourraient être inscrits à un programme français en 1990. Un élément encourageant selon les parents, est que les parents de 38 de ces 96 enfants se disent prêts à envoyer leurs enfants à Edmonton si nécessaire pour s'assurer qu'ils recevront une éducation en français. Je connais des personnes, dit Élizabeth St-Onge, qui ont déménagé à Saint-Albert pour se rapprocher de l'école française (Notre-Dame, à Edmonton).

UN SONDAGE AMBIGÜ

Parmi les éléments les plus ambigüs de ce sondage, il y a les réactions des parents face à l'école anglaise. Sur les 87 inscrits dans les programmes anglais de Morinville et de Legal (où il y a des programmes d'immersion) 22 ont indiqué qu'ils préféreraient inscrire leurs enfants dans d'autres programmes. Rien n'indique pourquoi ces parents «mécontents» inscrivent leurs enfants dans des programmes anglais quand rien ne les y oblige.

Si plusieurs questions restent sans réponse, une chose ressort clairement du rapport. L'immersion reste le programme le plus populaire (premier choix pour 208 élèves ou 52% du total). Le sondage indique d'ailleurs que l'immersion a un fort taux de rétention (c'est-à-dire qu'il réussit à garder sa clientèle. À Legal, par exemple, les parents de 86 des 116 élèves inscrits en immersion disent qu'ils privilégieraient encore ce programme même s'il y avait un programme français. À Morinville le taux est encore plus élevé, 95 des 104 élèves inscrits en immersion y resteraient. Dans les comtés de Westlock et de Sturgeon où il n'y a pas de programme d'immersion, la situation est différente. Sur les 74 élèves éligibles à l'éducation française, selon le sondage, 27 iraient en immersion, 26 en anglais et 21 au programme de français.

Le sondage, dit Élizabeth St-Onge, nous montre qu'on a encore beaucoup à faire. Plusieurs parents, dit-elle, craignent encore que si leurs enfants vont à l'école française, ils ne deviendront pas bilingues, alors que d'autres semblent satisfaits avec les classes d'immersion. «On a beaucoup de sensibilisation à faire pour leur faire comprendre qu'après 6 ou 7 années d'immersion leurs enfants seront assimilés». Elle cite en exemple le cas de l'immersion à Legal. Des parents, dit-elle, disent que l'immersion ça fonctionne parce qu'après quelques années les anglophones connaissent leur français aussi bien que les francophones. Ces parents, croit-elle, oublient que c'est là la preuve qu'en immersion, les francophones n'atteignent pas leur plein potentiel parce que ces cours ne leur sont pas destinés.

Pour elle, comme pour le président du comité, Ernest Chauvet, il n'est pas question de se décourager. «On va continuer, dit-elle, à essayer de regrouper les gens, certains vont avoir besoin d'un coup de pouce, sinon il va falloir aller à une école ailleurs (Notre-Dame à Edmonton).

Le comité des parents francophones se réunira le 3 novembre afin de préparer sa stratégie et pour se préparer pour la réunion publique du 8 à Legal. Madame St-Onge espère d'ailleurs que les parents de Morinville qui sont en faveur de l'école française participeront à cette rencontre. «S'ils étaient là pour montrer leur appui, ça aiderait bien.» Quant aux commissions scolaires, aucune n'a encore fait de commentaire ou pris de décision quant à la création d'un programme français pour 1990.

Multiculturalisme...

(suite de la 1)

PAS BEAUCOUP DE CHANGEMENT POUR LES FRANCOPHONES

La place des francophones dans cette mosaïque multiculturelle reste encore à être définie. Le rapport conclut que la nouvelle loi sur l'éducation «est honnête et équitable et qu'elle est proportionnelle aux droits constitutionnels des francophones». En d'autres mots, la Commission dit au gouvernement qu'il n'a pas à faire davantage pour respecter les droits constitutionnels des Franco-Albertains. Le commissaire Lucien Lamoureux reconnaît qu'il «aurait aimé avoir plus du côté des francophones» mais que le rapport est le résultat de compromis nécessaires entre tous les membres de la Commission. La seule recommandation concernant spécifiquement les francophones concerne l'éducation. Selon la Commission, le gouvernement devrait reconnaître que le but de l'éducation française est de développer l'excellence et donc que ceux qui étudient en français devraient pouvoir atteindre le même niveau d'excellence, dans leur langue, que ceux qui étudient en anglais. Autrement dit, il est possible et peut-être souhaitable que les francophones de l'Alberta aient une maîtrise parfaite de leur langue même s'ils vivent dans une province à majorité anglophone.

Le ministre a par ailleurs ouvert la porte à l'obtention d'un plus grand nombre de services en français mais sans prendre d'engagements, ni spécifier ce que devraient être ces services. «Je pense, dit-il, que nous parlons de services en langues minoritaires en rapport à des problèmes spécifiques (...). Si nous parlons de Falher ou de McLennan, par exemple, nous pourrions faire de la publicité (ou de l'information) en français, si nous visons les régions de Bonnyville ou de Cold Lake nous pourrions alors le faire en ukrainien...» (traduction libre, Le Franco).

Le ministre Doug Main pense que les minorités linguistiques devraient aussi pouvoir être comprises lorsqu'elles font affaires avec les services publics, en particulier dans le domaine de la santé. Il a toutefois refusé d'indiquer quels devraient être ces services, ni si le français fait partie de ces langues minoritaires.

DES PLANS À LONG TERME

Fort de ce rapport, le ministre Main pense que le gouvernement peut maintenant développer ses nouvelles politiques, par exemple, en matière d'éducation où le rapport recommande l'enseignement informel des langues «du patrimoine culturel» ou encore au niveau de la non discrimination au travail. La Commission, dit-il, a conservé tous les documents et témoignages qui lui ont été soumis et le ministère pourra s'en servir pour adapter ses politiques aux besoins.

Le gouvernement ne sait toutefois pas encore comment il va s'y prendre, ni combien de temps il lui faudra. La situation sera cependant plus difficile à changer dans les milieux ruraux s'il faut en croire le vice-président de la Commision, Steve Zarusky. Il a reconnu que les minorités ethniques sont plus souvent victimes de discrimination dans les régions rurales et qu'elles ont moins souvent accès à des services adéquats d'intégration.

Deux multiculturalismes: l'un francophone, l'autre anglophone

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - La présidente de l'A.C.F.A., France Levasseur-Ouimet a des réactions partagées face aux parties du rapport de la Commission multiculturelle de l'Alberta qui concernent spécifiquement les francophones. Madame Levasseur-Ouimet est contente que la Commission reconnaisse le principe de l'excellence comme étant un objectif de l'éducation en français. Par contre, elle est en désaccord face à la conclusion de la Commission que l'Alberta respecte présentement les droits constitutionnels de la minorité francophone. La politique du gouvernement albertain sur l'enseignement du français, dit-elle, «nous met à la merci des commissions scolaires et on sait ce que ça donne, on a qu'à regarder à Saint-Paul depuis 1982 (...). Le ministre n'offre pas le leadership nécessaire».

La politique albertaine déposée en novembre 1988, ne parle que de programmes français et non pas d'écoles françaises. Il stipule aussi que les francophones n'ont pas tous le droit de recevoir une éducation française parce que ce n'est pas partout où il y a suffisamment de francophones, dit la province, pour créer un programme français. De plus, selon le gouvernement albertain, la responsabilité de créer une école ou un programme français dépend des commissions scolaires. Enfin, la province ne reconnait pas de droit de gestion par les parents, ce que réclame l'A.C.F.A. et la Fédération des parents francophones de l'Alberta.

Madame Levasseur-Ouimet espère que le gouvernement ait un document clair. «Je pense qu'il est temps qu'on valorise la richesse de notre pays. Il faut que ces gens-là (les immigrants) soient capables de s'intégrer à un pays bilingue». La présidente de l'A.C.F.A. trouve enfin intéressante la vision du ministre de la Culture, Doug Main, qui a parlé de 2 multiculturalismes, l'un francophone, l'autre anglophone.

Éditorial

Une politique multiculturelle albertaine amorphe

La nouvelle politique multiculturelle albertaine n'a rien d'enthousiasmant pour personne. La première réaction en a été une de déception face au manque de leadership de la Commission multiculturelle de l'Alberta. Après un an de travail de consultations, d'études de mémoires, etc, les membres de la Commission ont présenté un maigre rapport de ving-deux pages, contenant seize recommandations dont la plupart sont très vagues et d'ordre général. Les membres de la Commission multiculturelle ont eu peur de vider la question, de donner un sens au mot «multiculturalisme», de fournir un guide à la «palette» multiculturelle albertaine pour qu'elle sente bien qu'elle est partie intégrante de la communauté albertaine.

Depuis des années que le gouvernement albertain s'appuie sur sa diversité multiculturelle pour nier aux Franco-Albertains leurs droits les plus élémentaires. Elle vient de porter un dur coup aux groupes ethniques et culturels de la province. Elle donne des miettes à sa population multiculturelle comme elle le fait aussi depuis un siècle avec la communauté franco-albertaine.

Très peu de mots sur la francophonie albertaine si ce n'est pour dire que le gouvernement devrait reconnaître que le but de l'éducation française est de développer l'excellence et donc que ceux qui étudient en français devraient pouvoir atteindre le même niveau d'excellence, dans leur langue, que ceux qui étudient en anglais. Voilà au moins un point en notre faveur. Mais faisant allusion à la nouvelle loi de l'éducation, la Commission mentionne que le gouvernement est honnête et équitable et que la loi de l'éducation est proportionnelle aux droits constitutionnels des francophones. Encore une fois, la Commission a eu peur. Elle a eu peur de froisser M. Getty et son gouvernement. De plus, la Commission n'a pas défini le rôle des francophones dans cette mosaïque multiculturelle.

Le ministre Doug Main a bien tenté de sauver les meubles en se disant satisfait de ce rapport. Il a même parlé de deux multiculturalismes, l'un francophone et l'autre anglophone. Voilà quelque chose qui pourrait être intéressant, d'autant plus qu'on a parlé de multiculturalisme francophone lors du dernier Rond-Point. Le ministre a même ouvert la porte à l'obtention d'un plus grand nombre de services en français en Alberta. Mais, ce sont des paroles, et quand on connait le gouvernement Getty, on peut probablement attendre au moins un autre siècle avant d'avoir des résultats concrets.

Il n'en reste pas moins que tous les groupes ethniques sont restés sur leur appétit et qu'à partir de ces recommandations générales, ils devront forcer le gouvernement à définir des objectifs précis et surtout un échéancier afin que ce rapport ne se retrouve pas sur les tablettes poussiéreuses des archives du gouvernement. Le travail de la Commission, quant à nous, n'est pas terminé. Au contraire, il ne fait que commencer, car le travail d'approfondir ces recommandations ne lui revient-il pas? Autrement dit, si la Commission multiculturelle avait fait son travail adéquatement, tous les groupes concernés sauraient à quoi s'en tenir, n'auraient qu'à suivre les recommandations précises, n'auraient aussi qu'à retrousser leurs manches et à se mettre à l'oeuvre. Il faudra que les groupes ethniques demandent au ministre Doug Main de collaborer très étroitement avec eux pour que d'ici un an tout au plus l'Alberta ait une politique multiculturelle logique et pratique. Le groupe multiculturel francophone devra être très actif dans ce dossier afin de ne pas passer inaperçu et être oublié. On réalise avec ce rapport qu'on est loin des danses traditionnelles, des costumes nationaux et qu'il y va de la qualité de vie des différents peuples ethniques qui peuplent notre beau pays, le Canada.

PIERRE BRAULT

La pensée de la semaine...

Il faut que la paix devienne un état d'âme, une manière d'être et de travailler.

(Jeanne Sauvé)



Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928



Association de la Presse francophone

Directeur-rédacteur: Pierre Brault

Adjointe-administrative: Micheline Brault

Journaliste: Jacques Beaupré

Correspondant national: Yves Lusignan

Mise en page: Michel Raymond

Photocomposition: Denise Lamoureux

Toute correspondance doit être adressée à
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: (403) 465-6581

Abonnement d'un an: 15$ - Étranger: 25$
Courrier de deuxième classe - Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta.

Réflexion

LES CONSÉQUENCES DE L'ÉCHEC

suite de la semaine dernière

On connaît, grâce aux experts, les conséquences d'un investissement insuffisant dans la famille et les enfants. Vie difficile, santé précaire et échec scolaire sont le lot d'un grand nombre d'enfants victimes de la pauvreté:

- Le taux de mortalité infantile chez les pauvres est le double de la moyenne nationale.
- Les enfants pauvres sont deux fois plus nombreux à accuser des retards scolaires à l'âge de 15 ans.
- Le taux d'absentéisme scolaire est deux fois plus élevé chez les enfants pauvres.

La pauvreté a des répercussions tout aussi sérieuses sur les familles. Elle engendre chez les parents un stress qui complique la tâche déjà fort difficile d'éduquer des enfants. Les parents à faible revenu risquent plus que les autres d'être de mauvais parents. Si la situation se détériore, la seule solution est le retrait de l'enfant de son milieu familial. Voilà pourquoi, entre autres, la proportion des enfants pauvres bénéficiant des régimes d'aide sociale provinciaux est si élevée.

De telles conséquences sur les enfants et les familles sont suffisamment sérieuses en elles-mêmes. Mais il y a plus: une société qui n'investit pas dans la famille et l'enfant court un grand risque. Beaucoup d'enfants élevés dans la pauvreté ne pourront contribuer pleinement à la société et devenir des travailleurs productifs, de bons parents et des citoyens responsables.

L'inégalité flagrante des revenus et des débouchés peut devenir un facteur de division et menacer la stabilité sociale, la productivité et, en raison des écarts importants du taux de pauvreté suivant les régions, l'unité nationale. Les coûts sociaux de cette inégalité se manifestent déjà dans les systèmes d'aide sociale et le système judiciaire pour enfants et par la multiplication de nouveaux organismes privés de charité, comme les banques d'aliments et les foyers d'accueil pour les jeunes et les sans-abri.

PERSONNE N'EST ÉPARGNÉ

Les familles à faible revenu seront particulièrement touchées si nos gouvernements ne réaffirment pas l'importance du rôle des parents et ne leur viennent pas en aide. Mais elles ne seront pas les seules. Beaucoup d'autres familles canadiennes souffrent de l'érosion de leur revenu et des avantages destinés aux familles, de la pénurie de logements appropriés et abordables, de la pénurie de garderies réglementées, de l'absence de mesures plus souples en milieu de travail pour aider les parents à concilier les exigences du travail et de la vie de famille.

En outre, les parents à faible revenu souffrent plus des carences des programmes d'aide sociale et économique car elles ont souvent des choix plus restreints. Les parents à revenu élevé sont plus en mesure de décider de leurs lieux de résidence et de travail, ils peuvent plus aisément concilier travail et vie familiale et ils jouissent d'une plus grande latitude pour régler leurs problèmes personnels et familiaux.

RECONNAÎTRE LA FAMILLE ET LES ENFANTS

Depuis longtemps, au Canada, nous avons valorisé la contribution des parents. Les programmes de supplément du revenu et les services créés à l'intention des enfants et de leurs familles sont une façon concrète pour une société d'investir dans son avenir collectif.

À en juger par les événements et les statistiques des dernières années, le Canada a manqué à ses devoirs compte tenu de l'évolution des conditions économiques. Le nombre croissant d'enfants vivant dans des familles dont le revenu se situe sous le seuil de la pauvreté en est la preuve criante.

Les conséquences de la pauvreté sur les enfants et leurs familles, et les coûts sociaux qui en découlent sont maintenant de plus en plus manifestes. La pauvreté et les risques élevés pour le bien-être à long terme des enfants inquiètent à juste titre tous les Canadiens.

Pour conjurer ces risques, il faut notamment améliorer les programmes de supplément du revenu, et surtout procurer de l'emploi aux parents. Il faut aussi épauler les parents par des services de soutien faciles d'accès et favoriser l'épanouissement des enfants en élargissant leurs horizons.

Le temps est venu d'investir davantage dans nos enfants et leurs familles. Il faut que tous les paliers de gouvernement exercent leur leadership en ce sens. Par-dessus tout, il est temps que tous les Canadiens insistent pour que les risques associés à la pauvreté, tant pour les enfants que pour leurs parents, soient considérés comme inacceptables et soient considérablement réduits.

Dans un premier temps, nous proposons le rétablissement des avantages et des prestations qui ont été supprimés au cours des années 1980, l'indexation totale des allocations familiales et des crédits d'impôt pour enfants, et le rétablissement, à son niveau antérieur, de l'exemption fiscale pour les enfants à charge.

Nous proposons également que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, convoque une conférence des premiers ministres dont le but premier serait de concevoir et d'arrêter un plan directeur national destiné à mettre un terme à la pauvreté chez les enfants au Canada.

Nous savons que les Canadiens, leurs communautés et leurs organismes, se rallieront à une telle stratégie nationale. Mais nous attendons de nos responsables politiques qu'ils en manifestent la volonté politique pour le bien des enfants. Nous le devons à nos enfants. Nous le devons au Canada.

FIN

Nouvelles régionales

• Porte ouverte

La nouvelle école française bourdonne d'activités

par PIERRE BRAULT

FORT McMURRAY - Vendredi dernier, le 27 octobre, le comité de parents de l'école française de Fort McMurray avait invité les parents à visiter l'école et à participer aux activités des étudiants sous le thème de l'Halloween.

Il faut dire que l'école française consiste en un ensemble de quatre classes portatives que la commission scolaire a ajouté à l'édifice principal de l'école St.John, situé au centre-ville à quelques pas des bureaux de la régionale de l'A.C.F.A.

L'école accueille donc, cette année, 76 étudiants de la maternelle à la 8e année et quatre enseignants.

Ce sont des parents fiers et heureux qui ont participé aux activités de leurs enfants. Certains parents avaient même poussé la fantaisie de se déguiser de manière très originale.

Le tout a débuté vers dix-sept heures par une envolée de ballons à laquelle participaient des représentants de la commission scolaire. Puis, étudiants, parents et enseignants partagèrent le repas communautaire, tout en s'amusant. Après le souper, grâce à la complicité d'André Roy, animateur à la télévision de Radio-Canada CBXFT en Alberta, chaque classe a présenté ses costumes et des prix ont été remis aux plus originaux. On a donc remis aux gagnants des livres en français et des chandails de la nouvelle émission SMAC, une réalisation de Marc Doré, qui débutera à la télévision de Radio-Canada en janvier prochain. Cette émission remplace l'«Autoroute électronique» qui a connu un succès incroyable au cours des dernières années.



Les étudiants de la 1ère année de Madame Sylvie Beaulieu, à l'école française de Fort McMurray, ont présenté quelques pièces de chant en faisant une belle ronde.

(Photo Pierre Brault)

Les étudiants de septième année ont aussi présenté un petit sketch de leur conception. Puis on a organisé des jeux de groupes et le tout s'est terminé par une danse.

Les parents ont eu le plaisir de visiter les classes et de voir où leurs enfants vivaient leur langue et leur culture françaises durant les heures de classe.

Selon Marise Maurice, la Présidente du Comité de parents, l'école pourrait accueillir une centaine d'étudiants en septembre prochain. D'ailleurs, lors de l'inscription il y avait 96 jeunes qui devaient fréquenter l'école dès septembre de cette année, mais, à cause de l'incertitude de voir l'école prête pour le début de l'année scolaire, certains parents ont préféré attendre à l'an prochain pour envoyer leurs enfants à l'école française. On constate facilement que le succès de l'école est intimement lié à la participation active des parents aux différentes activités scolaires et parascolaires.

L'inauguration officielle de l'école devrait avoir lieu au début de l'année 1990, probablement en février.

Le rôle des administrateurs des écoles de langue française

par LIONEL REMILLARD

EDMONTON - «Promouvoir, communiquer, vivre, défendre et partager la vraie réalité canadienne» Mme Mary O'Neill.

Le pré-congrès 1989 du Conseil français de l'A.T.A. comprenait une journée d'ateliers pour les directeurs, administateurs, coordonnateurs, et conseillers pédagogiques de l'Alberta.

Le doyen de la Faculté Saint-Jean, Jean-Antoine Bour a discuté de l'avenir de l'immersion, Michelle Samuel traita de l'évalution en immersion, Louise Bélair, professeure à la Faculté de l'éducation de l'université d'Ottawa présenta sa méthode d'évaluation des programmes d'enseignement et une équipe du ministère anima une discussion sur les nouveautés en éducation albertaine.

La journée se termina par un atelier traitant du rôle des administrateurs des écoles de langue française.

Mme Mary O'Neill, commissaire de Saint-Albert et Présidente de l'Association des Conseils Scolaires pour l'Éducation Bilingue en Alberta, fût directe, claire et sans équivoque. «Votre rôle est de promouvoir votre école et ses programmes particuliers, communiquer effectivement ses attentes et ses objectifs aux parents, aux étudiants, au personnel enseignant et aux commissaires d'école».

«Au moment où nous fêtons le 20e anniversaire du rapport sur le Bilinguisme et le Biculturalisme au Canada, nous les commissaires, nous nous attendons à ce que vous agissiez en fervent croyant du B et B, la vraie et seule réalité de la société canadienne, dont vous et votre école sont des miroirs vivants».

Mme O'Neill a rappelé aux administrateurs certains impératifs de leur responsabilité: connaître à fond les programmes de français, les règlements qui les régissent et les octrois disponibles pour les commencer, les maintenir, et les enrichir.

M. Tom Grinnell, Directeur général adjoint de Saint-Albert a admis qu'il y a une certaine rancoeur vis-à-vis l'immersion et les programmes de français en Alberta. Les habiletés spéciales des administrateurs des programmes de français selon M. Grinnell sont: un bilinguisme exemplaire, une excellente connaissance de la programmation et des méthodes d'apprentissage d'une langue seconde et une sensibilité exceptionnelle des besoins de tous les intervenants et des attentes exigeantes des parents. De plus M. Grinnell a fait allusion au «burnout» surprenant des enseignants des programmes de français et de la pénurie continue d'enseignants désireux de «s'embarquer» dans les programmes de français en Alberta.

M. Noël Gour, agent professionnel de la Fédération des enseignants albertains a souligné les besoins spécifiques d'appui des enseignants qui arrivent dans une nouvelle communauté albertaine. «M. et Mme, les administrateurs, ne vous attendez pas plus des enseignants arrivés d'un peu partout à travers le Canada que vous êtes prêts comme administrateurs à faire vous-même.» Il a de plus exhorté les directeurs à créer une atmosphère de respect et d'appréciation de la différence culturelle et du bilinguisme canadien en terre albertaine, les buts voulus et recherchés par les parents des trois genres de programmes français en Alberta.

Pour conclure l'atelier, M. Art Robinson, conseiller pédagogique en français et maintenant directeur d'école du système publique d'Edmonton a résumé son allocution de la façon suivante: «Les administrateurs des écoles publiques d'Edmonton doivent être des personnes supérieures et ceux des écoles des programmes de français doivent en faire autant et en plus doivent marcher sur l'eau de la rivière Saskatchewan».

«La vocation missionnaire qui a amené les fondateurs de notre province est requise de nos administrateurs en 1990», d'ajouter M. Robinson.

«L'administrateur des programmes de français au niveau de l'école et du système doit posséder la vision d'un Canada bilingue pour refléter, promouvoir, et «vendre sa salade» selon M. Robinson. Pour résumer sa pensée, M. Robinson a conclu que l'administrateur des programmes de français en Alberta doit être animé d'un esprit de missionnaire pour encourager, soutenir son personnel enseignant, ses parents, ses étudiants, choisir un personnel engagé dans la mission de l'école et désireux de faire équipe avec la réalité canadienne.

«Les administrateurs à tous les niveaux doivent être à l'aise dans la langue d'enseignement de l'école car l'administration, la supervision, l'animation et la promotion de l'école sont la première responsabilité de l'administrateur».

De nombreuses questions aux invités du panel ont conclu cet important atelier de la première journée du congrès 1989 du Conseil français de l'A.T.A.

L'histoire des Oblats dans l'Ouest

OCTOBRE/NOVEMBRE

29	30	31	1	2	3	4
	1913 ASSASSINAT DES PERES J-B ROUVIERE ET G. LE ROUX A COPPERMINE	1982 DECES DU PERE PATRICE MERCREDI SES PARENTS CONVERTIS PAR MGR GRANDIN	1921 MGR PILON DEVIENT CINQUIEME CURE DE MORINVILLE	1949 LES ENFANTS DEMENAGENT DANS LEUR NOUVEAU COUVENT A GUY	1854 MGR TACHE PREND POSSESSION DE SA CATHEDRALE A ST-BONIFACE	1951 FILLES DE JESUS ACQUIERENT DES OBLATS LE TERRAIN DE LA MAISON SAINT-JOSEPH

• Plamondon

Ouverture officielle de la «nouvelle» école

par RAYMONDE MENARD

PLAMONDON - Les cérémonies d'ouverture de l'après-midi ont eu lieu dans le gymnase de l'école. Environ 500 personnes y assistaient. Parmi ceux-ci on comptait les invités spéciaux, le personnel d'enseignants, les parents et les élèves.

Le surintendant M. Peter Ponich s'adressa surtout aux étudiants et leur a dit qu'ils devaient être fiers de leur nouvelle école. Il affirma, «cette facilité est votre école, au personnel et à la communauté». Mme Olga Meardi, Présidente du conseil administratif de la division scolaire a fait un commentaire sur le fait que l'année dernière, l'intérieure de l'école était semblable aux résultats d'une tornade. Elle souligna que l'école n'est pas seulement un bâtiment, mais que l'important c'est les gens qui y travaillent, l'implication des parents et le travail des étudiants. Au nom des commissaires elle remercia tous ceux qui ont été impliqué dans tout ce qui a été accompli.

Le commissaire d'école du district de Plamondon, M. André Piquette profita de cette occasion pour féliciter les professeurs, les étudiants et les parents. Il souligna, «À Plamondon on est fier de notre histoire et de tous ceux qui ont oeuvré en éducation pour notre langue française et notre foi chrétienne. Que ce nouvel édifice soit le signe d'un renouveau de nos efforts en éducation afin que nous choississions toujours le meilleur chemin et non pas le plus facile».

Les invités spéciaux avaient tous des mots de félicitations et d'encouragement tel que: le docteur Schryber du School Buildings Board, M. Collin Schmidt, représentant de Collinger - Schmidt Architect, Lise St-Jean, Présidente-sortante du comité aviseur des parents, M. Mike Cardinal qui représentait M. Jim Dinning, le Ministre de l'éducation.

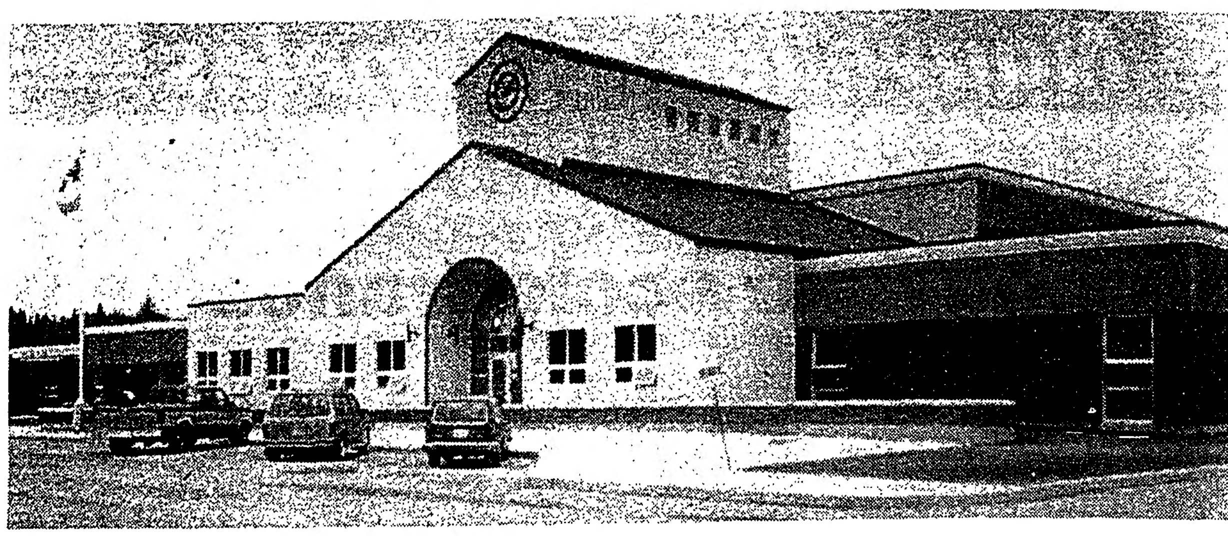
Le directeur de l'école M. Laurier Amiot a reçu d'attrayantes plaques pour l'école - une de la compagnie Collinger - Schmidt Architect; une de félicitations de M. Léo Piquette, ancien député de la législature, une de M. Mike Cardinal, député de la législature pour le comté d'Athabasca ainsi qu'une du ministre de l'éducation, M. Jim Dinning.

Un des hauts points de la cérémonie fut le chant, «Qu'il y ait toujours du soleil», chanté en français, en anglais et en russe par les étudiants de l'école. La cérémonie qui a été à point et qui s'est déroulée exceptionnellement bien se termina par le «O Canada».

Au plaisir des visiteurs ils ont pu se réunir dans la salle de conférence pour un thé et du gâteau et fraises.

L'atmosphère dans l'école était à la joie, à la fierté et aux célébrations. Il est intéressant de constater que la patience des enseignants et étudiants de l'an passé a eu sa récompense. Ceux-ci ont travaillé et étudié dans une situation et une atmosphère hors de la normale. L'école était bien décorée pour l'occasion et les étudiants dans toutes les classes ont reçu un goûter fourni par les parents.

À Plamondon, on y retrouve souvent une atmosphère de communauté et aujourd'hui ça y était!



L'architecture de la nouvelle école de Plamondon est typique du milieu agricole de l'Alberta, rappelant l'héritage laissé par les pionniers, les bâtisseurs et alliant le modernisme qui caractérise cette fin de 20e siècle.

(Photo Raymonde M. Ménard)



Ce décor automnal très réussi, en dit long sur l'atmosphère qui régnait lors de l'ouverture officielle. Les étudiants ont tenu à montrer leur fierté envers leur école en français, en anglais et en russe.

(Photo Raymonde M. Ménard)



Tous les étudiants de l'école de Plamondon étaient réunis dans le gymnase pour célébrer avec les invités d'honneur l'ouverture officielle de leur école.

(Photo Raymonde M. Ménard)

• 40e anniversaire de CHFA

Un récital donné par des artistes franco-albertains

par PIERRE BRAULT

BONNYVILLE - Qu'ont en commun les personnes suivantes: Gisèle Rouleau, pianiste; Lorraine Fontaine-O'Connell, soprano; Paul Lamoureux, musicien et compositeur et le célèbre Georges Bugnet? Elles sont toutes des Franco-Albertaines et elles ont contribué dans chacun leur domaine au succès du récital donné à la salle Lyle Victor Albert de Bonnyville, samedi le 28 octobre dernier. Ce récital, organisé à l'occasion du 40e anniversaire de CHFA, a permis à près de deux cents personnes d'apprécier le talent de ces artistes de chez-nous.

La soirée débuta par une présentation de M. Denis Collette, Directeur de la station radiophonique CHFA, qui a tenu à remercier les auditeurs pour leur fidélité à écouter la seule voix française en Alberta, CHFA. Puis M. Michel Charron présenta Gisèle Rouleau, pianiste. Elle interpréta des pièces d'Henri Dutilleux, de Claude Debussy et de Clermont Pépin. Puis, dans la deuxième partie du programme, elle accompagna la soprano Lorraine Fontaine-O'Connell qui offrit à l'auditoire, quatres mélodies de Gabriel Fauré, Ariettes oubliées, c'est l'extase de Claude Debussy et Nuits d'étoiles pour terminer avec une pièce de Simone Gélinas-Murray, L'Idiote aux cloches.

Le clou de cette belle soirée a certainement été la présentation de la pièce commandée par CHFA pour souligner son 40e anniversaire. Les dirigeants de CHFA ont demandé à Paul Lamoureux, musicien et compositeur, travaillant présentement à Nashville au Tennessee, de composer la trame musicale sur un poème de Georges Bugnet intitulé: Hymne à la nuit.

L'interprétation par mesdames Rouleau et Fontaine-O'Connell a été magistrale et l'auditoire a goûté les talents de compositeur de Paul Lamoureux.

Ce concert a été enregistré et sera diffusé à l'antenne de CHFA le mardi 21 novembre prochain à compter de 20h30. La régie technique était confiée à Pierre-Paul Bugeaud et c'était une réalisation de René Charrier.



Rien de plus naturel que de poser fièrement avec une personne qui nous est chère et plus encore si c'est un de nos enfants. De g. à d.: Normand et Adèle Fontaine, Lorraine Fontaine O'Connell, soprano, Gisèle Rouleau, pianiste, Yvonne et André Rouleau.

(Photo Pierre Brault)

Corrections

N.D.L.R. - Quelques erreurs ont été commises dans le texte de M. Lionel Rémillard intitulé: «Les parents engagent le débat sur l'école française» dans notre édition du 6 octobre dernier.

Nous nous excusons auprès des personnes concernées et nous nous empressons de corriger ces erreurs.

1.- On aurait dû lire le nom de Madame Hélène Lavoie et non Savoie.

2.- Madame Monique Maisonneuve a déclaré: «Le prochain défi: maintenir, enrichir, grandir au sein de la communauté. Le défi ultime: la gérance de l'école française régionale par les parents de toute la région, voilà ce qui sera le geste politique que nous avons réussi».

3.- Même si ce n'est pas spécifié dans l'article, M. Henri Lemire n'a fait aucune déclaration durant cette soirée, mais a simplement fourni des chiffres à l'auteur pour les besoins de l'article.

• Essor économique

Les catholiques de Slave Lake s'organisent

par JEANNINE CORBIÈRE

SLAVE LAKE - La petite ville de Slave Lake est probablement la communauté la plus florissante du nord de l'Alberta. Sa population a atteint 5,600 habitants selon un recensement tenu en juin 1989.

Au cours de l'année dernière, la communauté catholique de Slave Lake a effectué un sondage au sein de la paroisse afin de déterminer les besoins et les attentes des paroissiens. Le Père Maurice Joly, ancien provincial des Oblats, est curé de la paroisse Saint-Pierre Célestin depuis deux ans.

Les paroissiens entendent jouer un rôle de premier plan au moment où la ville de Slave Lake connaît un essor économique sans précédent.

Depuis 1981, la population a doublé et un grand nombre des nouveaux arrivés sont de jeunes foyers venus de partout. Les catholiques ont décidé de s'impliquer pleinement dans le développement de leur communauté.

Les paroissiens de Saint-Pierre Célestin ont demandé à leur archevêque, Mgr Henri Légaré, de l'archidiocèse de Grouard-McLennan de procéder à l'achat de 18 acres de terrain pour construire éventuellement une nouvelle église, une salle paroissiale et les écoles nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs de la population catholique.

En avril dernier, le comité d'éducation a aussi indiqué au ministère de l'éducation qu'il sera nécessaire de construire une école catholique pour septembre 1991. Le terrain envisagé est situé au sud de Slave Lake, de l'autre côté de la route principale, près du nouvel hôpital dont la construction est sur le point de débuter.

Depuis mars dernier, il y a eu une dizaine de réunions d'information pour renseigner les intéressés et les intervenants. Suite à la demande du comité d'éducation de Slave Lake, le Conseil des écoles catholiques de High Prairie a accepté de parrainer la formation d'un système scolaire catholique à Slave Lake. M. Robert Cushon, Président, Harry Jennings, Vice-président et Lionel Rémillard, Directeur général, ont animé et dirigé l'équipe des nombreux volontaires de Slave Lake.

Le Conseil des Chevaliers de Colomb, nouvellement formé, a accepté la responsabilité d'effectuer le sondage auprès de la population catholique.

Les équipes de volontaires sont allés frapper à chaque porte afin de déterminer si les catholiques sont minoritaires à Slave Lake. Cette démarche est essentielle, même si elle exige beaucoup de travail, car, selon la Loi albertaine et la Constitution canadienne, seule la minorité catholique ou protestante, selon le cas, peut former une commission scolaire séparée.

Après trois semaines de travail par les généreuses équipes de volontaires, le sondage a prouvé que la populaire catholique est minoritaire donnant les chiffres suivants: 1,517 protestants ou 49% de la population, 1,164 catholiques ou 38% et 396 d'autres dénominations ou 13%, pour un total de 3,077 voteurs sur une population de 5,600 personnes.

Lors de la dernière élection provinciale, il y avait environ 2,900 voteurs sur la liste électorale.

Suite à ce sondage, le comité d'éducation a formellement et officiellement demandé au Ministre de l'éducation de procéder à la formation d'un système d'éducation catholique à Slave Lake. Le 8 novembre prochain, la population catholique sera appelée à voter pour ou contre la formation de ce système scolaire à Slave Lake. Selon la nouvelle Loi scolaire de l'Alberta, 25% des électeurs catholiques doivent voter et la décision est basée sur une simple majorité.

Advenant un vote positif, le Ministre de l'éducation devra établir un conseil scolaire catholique. Il y a trois écoles publiques dans la ville et elles sont bien remplies. Donc au lieu d'en construire une quatrième publique, les catholiques demandent qu'on leur accorde cette quatrième école.

Le Conseil des écoles publiques de High Prairie dont fait partie Slave Lake, a été compréhensif et ne s'oppose pas au désir de la population catholique.

Calendrier des activités culturelles — Novembre 1989

Vous voulez faire connaître vos activités socio-culturelles? Veuillez nous faire parvenir vos informations avant le 15 de chaque mois soit par courrier ou en composant le 466-1680. Nous acceptons les frais d'appel. Ce calendrier est un service gratuit de l'A.C.F.A. provinciale.		**1er** EDMONTON - Mini salon du livre à la Faculté Saint-Jean. PLAMONDON - 10e anniversaire de la régionale de Plamondon. Concours par les élèves de l'école. Pour info: A.C.F.A. oau **798-3896.**	**2** EDMONTON - Soirée d'accueil du secondaire 2e cycle à l'école Maurice-Lavallée de 19h à 21h. Cette soirée d'accueil aura lieu au gymnase de l'école. **Plamondon** - Dîner au centre des Pionniers. Pour info: A.C.F.A. au **798-3896.**	**3** PLAMONDON - 10e anniversaire de la régionale de Plamondon. Spectacle de Crystal Plamondon et concours de dégustation de vin de chez-nous. Le tout débute à 19h30. Pour info: A.C.F.A. au **798-3896.**
3 et 4 EDMONTON - Théâtre à la Carte présente «LES FRIDOLINADES» de Gratien Gélinas à l'auditorium de la Faculté Saint-Jean à 20h30.	**3** JEAN-CÔTÉ - Réunion annuelle du comité culturel régional à l'école Héritage. Pour info: Monique au **624-8264.**	**4** PLAMONDON - 10e anniversaire de la régionale de Plamondon. 15h: Kiosques, concours de tartes, d'artisanats, tirage de loteries. 17h: Souper canadien suivi par un spectacle de talents locaux. Pour info: A.C.F.A. au **798-3896.** FALHER - Réunion - Carnet de Route. 9h à 16h au Collège Notre-Dame. Journée d'évaluation et de planification. Dîner servi sur place. Pour info: A.C.F.A. au **837-2296.**	**du 4 au 20** PLAMONDON - Mini salon du livre au Centre culturel. **du 5 au 8** CALGARY - Salon du livre au Stade McMahon.	**5 et 6** LETHBRIDGE - Salon du livre de l'ACELF au centre culturel de Lethbridge. Pour info: A.C.F.A. au **328-8506.**
6 EDMONTON - Le théâtre du Coyote Theatre en collaboration avec l'Office National du Film du Canada vous invite à la présentation du film «Drôle de fille». La présentation aura lieu à l'O.N.F. à 20h. Pour info: **465-2317.**	**6** EDMONTON - Entre-femmes. Rencontre de 9h à 11h à l'école Saint-Thomas d'Aquin. Salle 110 pour les mamans et salle 107 pour les enfants. Pour info: Christiane au **466-5012** ou Rosemarie au **465-3618.**	**8 novembre au 2 décembre** Mini salon du livre A.C.F.A. Central-ta.	8, 9, 10, 11, 12 EDMONTON - Spectacle avec Gisèle Lemire «MAMAN M'A JAMAIS DIT ÇA...» à la Faculté Saint-Jean à 20h00, le 12 à 14h.	**9, 16, 23 et 30 PLAMONDON - Dîner au centre des Pionniers. Pour info: A.C.F.A. au 798-3896.**
12 SAINT-PAUL - Brunch communautaire au Centre culturel de Saint-Paul. Pour info: A.C.F.A. au **645-4800.**	**16** LAC LA BICHE - Salon du livre - 18h30 à l'école Vera M. Wersh. Pour info: A.C.F.A. au **798-3896.**	**17** TANGENT - Ouverture de la salle communautaire. Pour info: Lucien au **357-2182.**	**18** FORT MCMURRAY - Spectacle pour enfants d'Alex Mahé au Centre d'interprétation des sables bitumineux à 13h30. TANGENT - Chevaliers de Colomb auront leur installations des Officiers à la nouvelle salle communautaire. Les activités débuteront à 16h30 avec une messe suivi par banquet et soirée social. Billets obtenus par membres. Pour info: **324-3838** ou **837-2152.**	**18** BONNYVILLE - Fête de la Sainte-Catherine au Centre culturel de Bonnyville. Pour info: A.C.F.A. au **826-5275.** EDMONTON - Spectacle de Gérald Laroche au Yardbird Suite à 19h30 et à 22h. Billets disponibles à la régionale d'Edmonton. Pour info: A.C.F.A. au **469-4401.**
22 PLAMONDON - Bingo au centre des Pionniers à 19h30. Pour info: A.C.F.A. au **798-3896.**	**24** LETHBRIDGE - Souper causerie au centre culturel. Pour info: A.C.F.A. au **328-8506.**	**24 et 25** EDMONTON - Théâtre français d'Edmonton présente «APPELEZ-MOI STÉPHANE» de Meunier/Saia à l'auditorium de la Faculté à 20h.	**25** SAINT-ISIDORE - Souper de Sainte-Catherine au Centre culturel. Heure à déterminer. Pour info: Thérèse Allard au **624-8855.**	**29** SAINT-ALBERT - Casino au Saint-Albert Inn durant toute la journée. Heure 12h à minuit.

Arts et spectacles

• Pour 1989-90

Le Théâtre du Coyote met l'emphase sur les pièces pour adultes

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - Depuis 2 ans, le Théâtre du Coyote a surtout été associé au théâtre pour enfants. En 1989-1990 les clowns vont demeurer, mais «le focus cette année, dit la directrice artistique, Manon Beaudoin, c'est le théâtre pour adultes». Le Coyotte effectue donc un retour aux sources puisqu'il a pris vie pour la première fois en 85 en présentant une production pour adulte au FRINGE, la seule pièce française à être jouée cette année-là.

La première production pour adulte c'est «Maman m'a pas dit ça», une production qui sera présentée cette semaine à la Faculté Saint-Jean. L'autre pièce est en préparation pour le printemps 1990. Pour la direction et les comédiens du Théâtre du Coyotte, cette production, c'est la priorité de l'année. «Pour nous c'est une étape importante, dit Manon Beaudoin, parce qu'elle s'inscrit dans un processus de création». Car pour le Théâtre du Coyote ce qui compte avant tout ce n'est pas de jouer mais de créer. «Ce théâtre, dit la directrice artistique, veut présenter des textes originaux dans un jeu de participation, car la participation du public c'est aussi un objectif constant pour le Théâtre du Coyote».



Manon Beaudoin et Lorna Thomas dans «Bob & Zézelle»

Depuis plus d'un an, les deux clowns du Coyote, Manon Beaudoin et Lorna Thomas, mieux connues sous le nom de Bob et Zezel, ont entrepris tout un processus de création et la production du printemps prochain sera le fruit de deux années de travail. Cette nouvelle pièce sera un peu différente de celles qui ont fait connaître Bob et Zézelle. «On veut un engagement un peu plus social, c'est un spectacle qui pourra se jouer tant à l'intérieur que dans les rues». Une première expérience du genre a été faite cet été avec la présentation d'une courte pièce sur les sans-abri. Manon Beaudoin prend ce projet très au sérieux,, elle a donc invité celle qu'elle considère être l'une meilleures clowns «engagée», Sonia «Chatouille» Côté.

UN ATELIER DE FORMATION OUVERT À TOUS ET TOUTES

Sonia «Chatouille» Côté est bien connue dans l'est du pays et en Europe. Elle sera à Edmonton du 11 au 16 décembre pour animer un atelier de formation ouvert à tous les intéressés. «C'est cet atelier qui donnera le matériel de notre prochain spectacle», dit Manon Beaudoin. L'Office National du Film donnera par ailleurs un petit coup de pouce à cet atelier en présentant à son auditorium, le 6 novembre, un film dont le sujet est Sonia «Chatouille» Côté.

ET POUR LES ENFANTS...

Le monde des enfants n'est tout de même pas oublié dans cette programmation 1989-1990. Une première tournée a eu lieu dans le sud de la Colombie-Britannique à la fin octobre. Cette tournée, c'est celle du Circus Bob et Zezel. D'autres tournées auront lieu au printemps en Alberta, au Manitoba et dans le nord de la Colombie-Britannique, mettant en vedette la production: «Il était une fois un fou (oups!) une folle du roi».

Et après une centaine de représentations, ce sera le temps de passer à autre chose. «On ne monte pas de nouveaux spectacles pour enfants cette année, mais on en prépare un pour l'automne 1990».

«Maman m'a jamais dit ça...»



Gisèle Lemire

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - «MAMAN M'A JAMAIS DIT ÇA» c'est l'histoire des mille et un petits secrets de la vie, les choses qu'on ne savait pas, les choses qu'on découvre plus tard. Cette pièce, dit Gisèle Lemire, c'est l'histoire du manque de communication entre les mères et leurs filles, c'est aussi pour faire rire les gens. «Ça parle aussi de la difficulté de se trouver comme individu. On a des fois un peu moins d'information sur la vie adulte qu'on en aurait eu besoin».

Dans cette pièce, qu'elle a écrite, Gisèle Lemire jouera 7 personnages, 7 femmes, âgées de 5 à 55 ans. Pour Gisèle Lemire, c'est donc un deuxième «one woman show» en 6 mois. «C'est un besoin à moi, dit-elle, de définir où sont mes limites au plan artistique. Aller le plus loin que je peux avec certaines choses pour vraiment voir si je suis capable de le faire».

Cette pièce, c'est plus qu'un «one woman show». L'équipe est composée de Mario Bergeron à la musique (il y a 7 chansons, toutes écrites par Gisèle Lemire), Robert Astle qui a fait la mise en scène et Arlette Laird qui a collaboré à la rédaction du texte.

«MAMAN M'A JAMAIS DIT ÇA», ça s'adresse à tous, hommes ou femmes, jeunes ou vieux. «Y'a quand même beaucoup de choses que maman a pas dit aux garçons aussi...» Dans la pièce, dit Gisèle, il n'y a pas que des personnages, il y a certainement l'enfant qui existe dans chacun de nous.

«MAMAN M'A JAMAIS DIT ÇA» sera présenté les 8, 9, 10 et 11 novembre, à 20h à l'auditorium de la Faculté Saint-Jean.

• Livres-cassettes

Quand la lecture devient un plaisir... pour l'oreille

OTTAWA (A.P.F.) - Aimeriez-vous vous faire susurrer à l'oreille de belles histoires tout en faisant votre jogging, ou lorsque la circulaiton dense de fin de journée vous fait perdre votre calme au volant de votre voiture? Même un analphabète, vous en connaissez sûrement, pourrait se laisser tenter par l'expérience.

Deux jeunes femmes pour le moins audacieuses, Martine Boucher et Johanne Carbonneau, ont créé ce qui se veut la première et unique maison d'édition consacrée exclusivement à l'enregistrement de littérature sur cassette. Au nom évocateur de «La littérature de l'oreille», cette jeune maison d'édition créée il y a trois ans a déjà produit quatre livres-cassettes: «Secrets»..., trois nouvelles lues par la comédienne Catherine Bégin, «Contes pour buveurs attardés» de Michel Tremblay, lus par Vincent Davy, «L'étranger au ballon rouge» de l'écrivain Jean-Yves Soucy, contes lus par Jacques Godin, et «De quoi t'ennuies-tu Éveline»?, nouvelle de Gabrielle Roy lue par Andrée Lachapelle. Cela reste à confirmer, mais il est très probable que le cinquième livre-cassette, qui sera produit incessamment, nous fera découvrir une nouvelle inédite de l'auteure acadienne Antonine Maillet.

Chaque cassette est d'une durée de 60 minutes. Les contes ou nouvelles sont courts, ce qui évite l'ennui et le danger de perdre le fil de l'histoire. Chaque livre-cassette est présenté dans un coffret rigide de vinyle, illustré, et qui contient une bande sonore avec une musique originale qui entrecoupe le récit, un livre qui reprend le texte intégral, des notes bibliographiques et biographiques et un entretien avec l'auteur.

Plus intéressant encore est cette collection pédagogique intitulée «lecture simple et facile», qui est conçue pour aider les adultes analphabètes, les immigrants qui veulent apprendre le français, et les adolescents qui éprouvent des difficultés en lecture. Le coffret du premier livre-cassette de cette collection contient cinq petits récits pour des adultes: une légende, une histoire policière, une histoire d'amour, une nouvelle fantastique et un récit. Les cinq histoires sont lues par le comédien Serge Thériault qui, d'une voix tout à la fois calme, douce, reposante, rassurante et apaisante, transporte ses auditeurs dans un monde inconnu par ceux qui ne savent pas lire: le monde de l'imaginaire.

Hélène Tremblay, la responsable des relations publiques et actionnaire dans cette entreprise unique, a été rapidement conquise par le dynamisme de ces jeunes femmes dans la trentaine, au point de se lancer elle aussi dans l'aventure à titre d'actionnaire. La création de cette maison d'édition, explique-t-elle avait au départ pour but «de retrouver le plaisir de se faire raconter de belles histoires, et de rendre la littérature accessible à tous», d'où le choix de contes et de nouvelles.

Parallèlement, les jeunes entreprenieuses ont rapidement compris que l'alphabétisation était une préoccupation importante chez les francophones, et que les groupes populaires en alphabétisation n'avaient pas en leur possession des livres écrits simplement, et s'adressant à un public adulte. Un deuxième livre-cassette pour analphabète vient tout juste d'être coproduit avec la Belgique. On projette la coédition d'un troisième livre-cassette pour cette clientèle particulière, qui serait réalisé cette fois en collaboration avec des francophones de l'Ontario. Ce livre-cassette comprendrait des textes d'auteurs Franco-Ontariens et Québécois.

Comment choisit-on un auteur? Hélène Tremblay parle d'un «coup de coeur» à chaque fois. Même chose pour le choix du comédien-lecteur. «On lit un texte en se demandant qui pourrait bien lire tel ou tel auteur». Les comédiens ne travaillent pas bénévolement. Tous sont sous contrat selon les règles de l'Union des Artistes.

Un album simple, 60 minutes, coûte entre 8 000 $ et 9 000 $ à produire. Un double, entre 10 000 $ et 12 000 $. Le coût d'un livre-cassette simple en librairie est donc assez élevé: 29,95 $ pour un album simple, et de 39,95 $ pour un double.

Pour les francophones hors Québec, le seul moyen de se procurer un livre-cassette pour le moment est de le commander par la poste.

Comment perçoit-on cette jeunes entreprise au Québec? Qu'il suffise de dire qu'elle a déjà remporté le prix d'excellence du concours Entrepreneurship 1987 dans le secteur culturel doté d'une bourse de 10 000 $.

• Le 4 novembre

Lancement de la nouvelle saison théâtrale à Calgary

par JACQUES BEAUPRÉ

CALGARY - La saison 1989-1990 de la Société de théâtre de Calgary sera officiellement lancée le 4 novembre prochain à la Librairie Le Carrefour. À cette occasion les comédiens et des membres de la Ligue d'Improvisation de Calgary rencontreront le public autour d'un vin et de hors d'oeuvres. Toute la population est invitée à venir parler de théâtre, de hors d'oeuvres, de livres et de tout ce que vous voudrez.

La saison théâtrale débutera pour sa part le 17 novembre avec la présentation de la première grande pièce de Michel Tremblay: Les belles soeurs.

La Librairie Le Carrefour de Calgary est située au 1255, 12e Avenue, S.-O. Pour plus d'information, contactez la Société de théâtre de Calgary au 244-7787.

33e reprise du Prix Champlain

OTTAWA (A.P.F.) - Encore une fois cette année, le Conseil de la vie française en Amérique organise son concours littéraire annuel pour l'obtention du Prix Champlain.

Le concours s'adresse aux francophones vivant dans les milieux minoritaires du Canada ou des États-Unis, et aux Québécois qui produisent une oeuvre littéraire portant sur les francophones en situation de minorité.

Le prix Champlain, d'une valeur de 1 500 $, est attribué alternativement, une année à une oeuvre de création (roman, conte, nouvelle, etc) et une année à une oeuvre d'érudition. Cette année, le concours est ouvert aux oeuvres de création.

Les candidats ont jusqu'au 31 décembre pour faire parvenir quatre exemplaires de leur ouvrage au Conseil, avec leur curriculum vitae.

Les sélections du Franco

Aux éditions du Remue-ménage

Sexe, Pouvoir et Plaisir

de Mariana Valverde

Trad. de l'anglais par Lyna Lepage
Collection «itinéraires féministes»

Bouleversant plusieurs notions traditionnelles sur la sexualité? *Sexe, pouvoir et plaisir* examine la sexualité des femmes d'aujourd'hui. Mariana Valverde, partisane des changements provoqués par la «révolution sexuelle», dévoile ici les débats houleux que cette révolution suscite maintenant: la pornographie, la censure, l'érotisme, le pouvoir. Tant du point de vue théorique que de l'expérience vécue, Valverde aborde franchement l'hétérosexualité, le lesbianisme et la bisexualité. Avec humour et lucidité, elle analyse les changements marquants dans les comportements sexuels des femmes et refuse de considérer celles-ci uniquement comme des victimes du conditionnement social. *Sexe, pouvoir et plaisir* est un ouvrage polémique et stimulant qui apporte de nouvelles dimensions à notre compréhension de la sexualité.

Mariana Valverde est née à Rome, a grandi en Espagne et vit maintenant au Canada. À partir de 1976, elle a milité dans divers groupes politiques et féministes. Elle est présentement professeure de sociologie et d'études féministes à l'Université Trent.

244 pages - 19,95 $ prix suggéré.

Agriculture

La C.C.G. tiendra une consultation sur les tarifs des grains

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - La Commission canadienne des grains tiendra une série de réunions publiques pour discuter de la politique à venir relative aux tarifs pour les services de manutention et de stockage dans les silos à grains. En Alberta, cette rencontre aura lieu à Red Deer, le 14 novembre prochain, à 13 heures, au Capri Centre.

Ces consultations serviront à déterminer le contenu final de cette politique qui entrera en vigueur en août 1990. Suite à une série de consultations effectuées en 1988, la Commission canadienne des grains a établi une liste de recommandations. Ces rencontres permettront aux agriculteurs et au personnel des silos à grains de donner leurs commentaires et leurs réactions sur ces propositions.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Silos primaires

a) La Commission devrait continuer de fixer des tarifs maximums élevés pour la plupart des services, sauf dans le cas du stockage.

b) Il faudrait garder le réseau actuel qui exige l'affichage public et le dépôt des tarifs puisque cela permet aux producteurs de comparer les frais.

c) Il faudrait déréglementer les tarifs visant l'administration des wagons de producteurs.

2. Silos terminus

a) Il faudrait étudier de façon plus détaillée les dispositions relatives aux parts de marché afin d'examiner les rapports qui existent entre la concurrence tarifaire et l'efficacité du réseau. Entre-temps, on devrait continuer d'appliquer la politique actuelle jusqu'à la fin de l'étude.

3. Silo de transbordement

a) La Commission devrait maintenir la réglementation de tous les tarifs d'élévation et de stockage dans les silos de transbordement. Toutefois, il faudrait étudier chaque service afin de s'assurer que les tarifs sont compensatoires.

b) Il faudrait augmenter sensiblement les tarifs maximums pour les services spéciaux comme le nettoyage et le séchage pour permettre à la concurrence de fixer des taux pour ces services.

4. Autres recommandations

a) Les marges maximums de tassement devraient mieux traduire les pertes réelles en poids brut.

Conférence nationale sur la politique agro-alimentaire

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - Des représentants des agriculteurs, des consommateurs, de l'industrie et des gouvernements se retrouveront à Ottawa les 11 et 12 décembre pour parler de l'avenir du domaine de l'alimentation au Canada. Cette première conférence nationale sur la politique agro-alimentaire est une initiative du ministre fédéral de l'agriculture Don Mazankowski qui a entrepris au début de 1989 de revoir toutes les politiques canadiennes en matière d'agriculture et d'alimentation. Cette démarche a été appuyée plus tôt cette année par les ministres provinciaux de l'agriculture.

À cette conférence, on parlera de tout: du moment où on les plante jusqu'au moment où ça arrive sur la table. Les discussions seront divisées en 7 grands secteurs dont le transport, les marchés internationaux, le libre-échange et les accords du G.A.T.T.

Le fédéral n'a pas indiqué les raisons précises du pourquoi il avait décidé de réviser maintenant ses politiques. C'est un fait toutefois connu que le monde de l'agriculture est en plein bouleversement. Seulement, au cours des dernières années, il y a eu les sécheresses, la détérioration des terres agricoles, les subventions aux agriculteurs victimes de la concurrence internationale, l'arrivée du libre-échange et des problèmes au niveau du financement du transport des grains.

«La conférence nationale, dit le ministre, sera une première tribune où tous les partenaires de la chaîne de production et de commercialisation des aliments au pays discuteront des orientations futures et de l'évolution des politiques et des programmes pour répondre aux besoins de l'heure et de demain».

La C.C.B. annonce des changements aux contingents de livraison

WINNIPEG - La Commission canadienne du blé vient d'annoncer les changements suivants aux contingents de livraison s'appliquant à l'orge, l'orge sous contrat, le blé roux de printemps de l'Ouest, et le blé rouge d'hiver. Ces changements aux contingents sont entrés en vigueur le 13 octobre 1989.

Les producteurs ayant des contrats de série «A» pour l'orge peuvent livrer 600 kilogrammes (27.5 boisseaux) par acre contingenté, ou 20 tonnes, celui qui est le plus élevé. Les producteurs n'ayant pas de contrat de la série «A» peuvent demander auprès de leur agent de silo l'autorisation d'effectuer la livraison dès que le contrat est approuvé par la Commission canadienne du blé. S'il y a besoin d'approbation immédiate, l'agent de silo peut contacter la Commission canadienne du blé au (204) 983-6050.

Un contingent «B» de 110 kilogrammes (environ 5.1 boisseaux) par acre contingenté pour tous les grades d'orge et un contingent de 135 kilogrammes (environ 5 boisseaux) par acre contingenté pour tous les grades de blé rouge d'hiver ont été autorisés sur tous les parcours ferroviaires.

Le contingent «B» de 80 kilogrammes (environ 2.9 boisseaux) par acre contingenté s'appliquant à tous les grades de blé roux de printemps de l'Ouest a été élargi pour inclure 45 parcours ferroviaires additionnels. Ce contingent est maintenant en vigueur sur 88 parcours ferroviaires.

Les producteurs sont priés de contacter le gérant de leur silo local pour de plus amples renseignements.

• T.F.E. - Projet Conjoint

125 000 $ pour la formation de 6 techniciens en théâtre

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - Six Franco-Albertains passeront la prochaine année à parfaire leurs connaissances en techniques de théâtre. Ce projet dit l'un des promoteurs, Julien Focier, devrait non seulement permettre la création d'emplois mais aussi aider à améliorer la qualité du théâtre francophone présenté en Alberta.

Ce programme a été rendu possible par la collaboration du Théâtre Français d'Edmonton, de la Société du Projet conjoint, de l'Éducation permanente et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui finance le projet. Du 6 novembre 1989 au 14 septembre 1990, 6 jeunes apprendraient les techniques de l'éclairage, de la création de décors, de la création d'une trame sonore et de la préparation d'une saison théâtrale. Ils bénéficieront aussi d'un atelier de 2 semaines au Banff school of Fine Arts.

Selon l'un des promoteurs, le directeur de la Société du Projet conjoint, André Boudreau, il n'a pas été difficile de convaincre le ministère de l'Emploi et de l'Immigration d'investir 125 000 $ dans ce projet. La demande pour des techniciens en théâtre existe déjà, dit-il, et le ministère le savait. Le projet a d'ailleurs pour objectif de trouver de l'emploi à au moins 5 des 6 personnes inscrites au programme.

Le ministère est par ailleurs un peu à l'origine du projet. C'est un sondage qu'il a fait parvenir aux théâtres pour leur demander leurs besoins en matière de techniciens qui a donné l'idée à Julien Forcier de présenter un projet de formation.

UN IMPACT SUR LA QUALITÉ

Mais pour Julien Forcier, le Directeur artistique du T.F.E., ce projet aura plus qu'un impact sur l'emploi. Ces 6 personnes, dit-il, ne vont pas seulement suivre des cours, ils vont faire des stages, notamment dans les régions. Cela, pense-t-il «va peut être permettre de développer un réseau de théâtres francophones en Alberta... et c'est ça qui est mon rêve».

André Boudreau croit lui aussi que ce programme de formation ne peut qu'aider les théâtres francophones. «Ça veut dire une vie culturelle plus riche, on espère une augmentation d'assistance à nos différentes pièces de théâtre dans la province».

L'enthousiasme est encore plus évident chez les candidats. Le fait d'être à peu près assuré d'avoir un emploi est déjà très satisfaisant, mais à leur avis il y a plus. Robert Marchand se dit très excité à l'idée d'approfondir ses connaissances en théâtre. De plus dit-il, «on va pouvoir amener une certaine vision francophone dans un milieu où tous les termes sont en anglais». Quant à Evelyne Hamon: «C'est un domaine de théâtre que je ne connais pas du tout et puis je trouve que l'idée d'avoir la théorie et la pratique en même temps tu peux pas avoir mieux en matière d'éducation». Pour cette comédienne c'est aussi l'occasion de diversifier ses connaissances et

(suite en page 13...)

ATTENTION

SALON DU LIVRE À PLAMONDON

DU 3 AU 17 NOVEMBRE 1989

Venez rencontrer Madame Lyne Fournier,

conseillère en littérature enfantine

les 7, 8, et 9 novembre
pour vous guider dans la sélection de vos livres

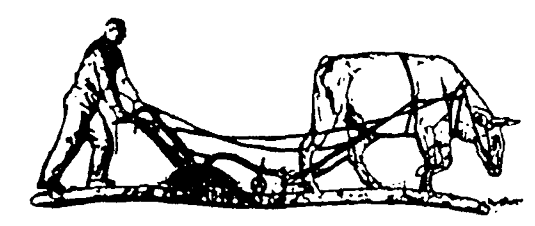
Bienvenue à tous!

À la salle communautaire de Plamondon
Le 3 novembre à partir de 19 h
Le 4 novembre de 15 h à 17 h
Au Centre culturel de l'A.C.F.A. de Plamondon
du 6 au 15 novembre
au Lac La Biche - Les 16 et 17 novembre



Pour de plus amples renseignements, contactez **Rose-Marie** au **798-3896**





THE LAKUSTA HERITAGE FOUNDATION OF CANADA

rendent

HOMMAGE AUX PIONNIERS FRANCOPHONES DE VÉGRÉVILLE



La municipalité de Végréville doit son nom au père Valentin Végréville, missionnaire Oblat de Marie Immaculée oeuvrant dans la région de Saint-Albert.

Avant de devenir célèbre pour la vigueur de sa communauté ukrainienne, Végréville doit son origine à un groupe de Canadiens-français, partis du Kansas pour venir s'établir dans l'Ouest canadien. Les premiers habitants de Végréville sont M. Joseph Poulin, Benoît Tétreault, M. Théodore Théroux, Octave Houle et M. Létourneau. Selon l'arpenteur du gouvernement, Végréville «c'est le jardin de l'Ouest». Ces pionniers arriveront à Végréville le 21 avril 1894.

C'est le 12 mai 1894 que Mme Joseph Poulin et sa fille Eugénie arrivent dans la petite communauté. La fille d'Eugénie Poulin, Mme Della Benoît (née Pelletier) vit aujourd'hui au Nursing Home de McLennan.

- Dévoilement du monument/buste en bronze du père Valentin Végréville, o.m.i. sur le site du musée (C.N.) CETTE CÉRÉMONIE AURA LIEU LE 12 NOVEMBRE 1989 À 14h00. INVITATION À VOUS TOUS. UNE RÉCEPTION SUIVRA.

SOYONS FIERS DE NOTRE PATRIMOINE ET DE NOS PIONNIERS FRANCOPHONES

Création d'une Association Multiculturelle Francophone l'A.M.F.A.

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - Le 19 septembre dernier, des membres de 11 ethnies se sont réunis pour créer l'Association Multiculturelle Francophone de l'Alberta (A.M.F.A.). L'A.M.F.A. est une association à but non lucratif qui regroupe les francophones de toutes les origines sans distinction de race ou de religion.

«L'association, dit la première présidente, Évelyne St-Amand Hubert, répond aux besoins qu'ont les gens de garder leur héritage culturel tout en s'intégrant dans la communauté franco-albertaine»

L'Alberta, comme le reste du Canada, devient de plus en plus multiculturelle. À Edmonton seulement, la population est composée d'au moins 40 ethnies dont plus d'une douzaine ont en commun la langue française. Avec la politique canadienne sur l'immigration, la population canadienne deviendra de plus en plus multiculturelle.

L'A.M.F.A. a pour objectifs de faciliter l'intégration des nouveaux immigrants et d'encourager le développement de relations harmonieuses entre les membres des différentes ethnies francophones. En ce qui concerne les immigrants, plusieurs ne savent même pas qu'il existe une francophonie albertaine, ce qui les amène à s'intégrer au monde anglophone. «On compte avoir un service pour les accueillir dès leur arrivée à l'aéroport». L'Association veut aussi promouvoir l'harmonie entre les différentes ethnies francophones et la communauté franco-albertaine. Évelyne St-Amand Hubert parle déjà de collaborer avec la régionale d'Edmonton de l'A.C.F.A. dans le dossier de la future école française publique. L'A.M.F.A. veut aussi aider à sauvegarder l'héritage respectif des différentes ethnies francophones albertaines et faire la promotion du français, du multiculturalisme et du bilinguisme.

Comme l'association vient tout juste d'être fondée, l'exécutif se donne d'abord comme priorité de recruter des membres, de créer d'autres comités locaux, d'identifier les besoins et de faire des démarches pour assurer le financement du groupe.

L'Association Multiculturelle Francophone de l'Alberta peut être contactée au 464-2735.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



COMMUNIQUÉ

Le CRTC examinera son Règlement sur la télédistribution

OTTAWA/HULL - Le CRTC a annoncé aujourd'hui qu'il tiendra, à compter du 5 février 1990, une audience en vue d'examiner les dispositions relatives à la tarification de son Règlement sur la télédistribution, qui est en vigueur depuis 1986 (CRTC Avis d'audience publique 1989-14). Le Règlement de 1986 visait plusieurs objectifs, notamment permettre au Conseil de jouer un rôle davantage axé sur la surveillance pour ce qui est de la réglementation de la télédistribution, réduire le fardeau de la réglementation et, ainsi, les coûts pour les abonnés du câble, accélérer le traitement des demandes de modifications aux tarifs du service de télédistribution, mieux renseigner les abonnés sur les modifications tarifaires et permettre aux télédistributeurs de mieux planifier leurs activités. Au moment de l'entrée en vigueur du Règlement, le Conseil avait déclaré que les dispositions relatives à la tarification feraient l'objet d'un examen dans deux ans pour établir si le Conseil remplissait bien ses obligations à l'égard des abonnés. À l'audience de février, le Conseil examinera le cadre dans lequel les tarifs d'installation sont établis, ainsi quel les façons dont les télédistributeurs peuvent majorer leurs tarifs d'abonnement mensuel. Le Conseil propose plusieurs modifications au régime actuel, notamment des changements aux frais qui peuvent être imputés directement aux abonnés. Il propose également des prolongations des délais de préavis et d'intervention afin de donner aux abonnés plus de temps pour formuler des observations sur les demandes de majoration des tarifs du service de télédistribution. La disposition permettant aux télédistributeurs de présenter une demande de majoration tarifaire au titre des dépenses d'immobilisation serait supprimée dans le cas des télédistributeurs comptant 6,000 abonnés ou plus. L'audience portera également sur la ventilation et la comptabilisation des frais relatifs aux services de programmation et hors programmation, la réglementation du taux de rendement et les droits d'auteur. La date limite de réception d'observations du public est fixée au **15 décembre 1989.** Renseignements: Jeff Atkins, Directeur général intérimaire, Services d'information du CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2, (819) 997-0313, ATS (819) 994-0423; ou à l'un de nos bureaux régionaux: Tour Barrington, Pièce 428, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2A8, (902) 426-7997, ATS (902) 426-7268; Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200 ouest, boul René-Levesque, Pièce 602, Montréal (Québec) H2Z 1X4, (514) 283-6607, ATS (514) 283-8316; 275, avenue Portage, Suite 1810, Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3, (204) 983-6306, ATS (204) 983-8374; 800, rue Burrard, Suite 1500, Boîte postale 1580, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7, (604) 666-2111, ATS (604) 666-0778. Des copies de l'avis d'audience publique sont disponibles au bureau régional du ministère des Communications: 55 est, avenue St. Clair, 9ième étage, Toronto (Ontario) M4T 1M2, (416) 973-8215.

Canadä

Musicalement vôtre

par Yvan Brunet

Jean Leloup «Menteur» Sélect/Audiogram AD 10 016.
Dans l'ombre de Patrick Capdevielle nous arrive un jeune auteur-compositeur-interprète québécois dont plusieurs chuchotent le nom dans les coulisses de l'industrie du spectacle au Québec depuis qu'il a remporté le premier prix du Festival de la chanson de Granby en 1983. Leloup a été le premier au Québec avec sa chanson «Alger» (classée dans le Top 20 de Radio-Activité) à incorporer les influences raï, cette musique algérienne qui inspire aujourd'hui les Rita Mitsouko et qui se range dans ce qu'il est convenu d'appeler le «World Beat». Également d'intérêt ici: «Laura» (une toune jazzée), «Les mendiants de bar» (du jazz-rock entraînant) et «Début des temps» à l'approche reggae.

Félix Leclerc «L'ancêtre» Trans-Canada KD2-3008.
Félix Leclerc, le premier des chansonniers québécois, le premier à parler des québécois sur d'autres scènes a beaucoup voyagé avec ses souliers avant de ne plus frôler que le sol de son île d'Orléans où il est mort le 8 août 1988. Cet album double, enregistré en direct, comprend 24 succès leclerciens qui sauront sans doute ranimer de bons souvenirs nostalgiques: «L'encan», «Notre sentier», «La vie», «Bozo», «L'ancêtre», «Le tour de l'île», «Variation sur le verbe donner», «Comme une bête dans la neige», etc. Une production de mérite (à conserver précieusement).

Alain Morisod & Sweet People «Les violons d'Acadie» Sélect/Kosmos KOSX-209.
Cette 13e offrande vinylisée du célèbre Alain Morisod et son ensemble Sweet People est surtout réservée à ceux et celles qui savourent devant le feu étincelant de leur foyer une musique douce, lente et reposante. Le tout, enregistré à Genève comprend quatre pièces instrumentales (où l'on retrouve dès les premières notes la touche magique d'Alain Morisod) et six chansons interprétées impeccablement par Mady Rudaz, Jean-Jacques Egli et Michel Andrey: «Savoir donner», «Anneaux d'or, cheveux d'argent», «Chansons d'amour», «Les violons d'Acadie», «Sérénité», etc. C'est sans prétention, terriblement romantique. Pour tous nos jeunes et vieux amoureux.

Isidore Soucy «Héritage Québec» MCA-20572.
Le violoneux québécois Isidore Soucy (1889-1963) a débuté sur la scène musicale montréalaise dans les années 1920 en jouant à la radio CKAC à Montréal. Dans les années 30 il fut membre de plusieurs groupes populaires, dont les Vive-la-Joie, le Trio Soucy et la Famille Soucy. Cet album-ramassis de la nouvelle collection Héritage Québec comprend ses plus grands succès: «Gigue à Ti-Zoune», «Reel du pendu», «Set canadien», «Reel de Rimouski», «Valse du Vieux Québec», etc. Pas renversant, mais amusant.

Le Palmarès Prochaine Vague

SEMAINE DU 6 NOVEMBRE 1989

CS	SD	TITRE	INTERPRETE
1	1	**Car je t'aime**	Paul Piché
2	2	**Et tu marches**	Richard Séguin
3	3	**La femme d'or**	Gerry Boulet
4	6	**Là-bas dans l'ombre**	Roch Voisine
5	5	**Premier rôle**	Viktor Lazlo
6	7	**C'est écrit**	Francis Cabrel
7	4	**C'est la vie**	Marc Lavoine
8	8	**Vaudou**	Joe Bocan
9		**Autour de moi**	Marie Carmen
10	10	**Un deux cha cha cha**	Maude

CS: cette semaine **SD:** semaine dernière

À la fin de chaque mois, un tirage sera effectué parmi tous les appels reçus.

Prochaine Vague avec Claude Bernatchez du lundi au vendredi de 18 h à 19 h sur les ondes de CHFA.

Note: Vous pouvez donner vos 3 choix en téléphonant à l'émission entre 18 h et 19 h au 466-2432 lors de la présentation du Palmarès.



• Pour bientôt?

Une nouvelle loi sur les faillites au Canada

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - Depuis 14 ans, le gouvernement fédéral tente de modifier la loi sur les faillites. Depuis, il y a eu 6 projets de loi, 4 premier ministres, et une douzaine de ministres de la consommation.

Chaque année près de 35,000 Canadiens et 32,000 commerces font faillite. Autrefois ces personnes se seraient retrouvées en prison parce que la société n'acceptait pas que quelqu'un soit incapable de rembourser ses dettes.

Puisque l'économie canadienne a changée, dit le directeur du Bureau des faillites, Yves Pigeon, la loi aussi doit être modifiée. Parce qu'elle a été adoptée en 1949 cette loi ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui dit Monsieur Pigeon. Il ne peut s'empêcher de sourire quand il pense qu'avec cette loi, quand il y a une faillite, la première personne à être remboursée... c'est l'entrepreneur de pompes funèbres.

Au début de 89, l'ex-ministre Bernard Valcourt avait annoncé le dépôt d'un projet de loi. C'était avant qu'il ait un accident de motocyclette et avant d'être accusé d'ivresse au volant. Le ministère s'est retrouvé sans ministre régulier... et les Canadiens sans nouvelle loi.

Malgré tout, le nombre de faillites continue d'augmenter et le gouvernement a fait savoir qu'il veut adopter une nouvelle loi au plus tôt. Si le nombre de faillites augmente, dit Monsieur Pigeon, c'est parce qu'il est de plus en plus facile d'avoir du crédit que ce soit avec une carte de crédit, un prêt ou un compte ouvert dans un commerce.

L'OBJECTIF: RÉDUIRE LE NOMBRE DE FAILLITES ET MIEUX PROTÉGER LES SALARIÉS

«On s'est aperçu que dans beaucoup de cas de faillites commerciales il y aurait eu des possibilités de sauver l'entreprise si on lui avait donné du temps pour se réorganiser». Le changement proposé dit le directeur du Bureau de la faillite, c'est de créer une période d'attente. Le créancier devra donner un avis de 10 jours. Le propriétaire pourra ensuite prendre 30 jours pour tenter de sauver son entreprise, c'est-à-dire qu'il pourra tenter de trouver de l'argent, soit de conclure une entente avec ses créanciers (ceux à qui il doit de l'argent) pour rembourser une partie de ses dettes.

Pour les salariés, le ministère veut créer une sorte d'assurance. Elle permettrait à tous les employés de récupérer jusqu'à 4 000 $ de salaire qui ne leur aurait pas été payé. Présentement la limite est de 500 $ et dans bien des cas il ne reste souvent pas assez d'argent ou pas d'argent du tout pour payer les salaires dûs. C'est que les institutions financières, les entrepreneurs de pompes funèbres et le remboursement des frais de gestion de la faillite ont la priorité.

Cette assurance aurait un autre avantage dit Yves Pigeon. Le remboursement se ferait plus rapidement parce que le processus de liquidation d'une faillite est souvent long (plus de 3 ans dans le cas de l'ex-empire Principal). Le seul problème, dit-il, c'est que si tout le monde est d'accord pour créer cette «assurance» personne ne veut la payer. Le gouvernement a au moins 3 choix. Il pourra décider que ce sera les employeurs, les employés ou lui même qui paiera pour créer cette «compagnie d'assurance».

DU NOUVEAU AUSSI POUR LES FAILLITES PERSONNELLES

Le ministère veut aussi simplifier les faillites personnelles. Yves Pigeon se dit d'ailleurs déçu que des gens vivent avec de grosses dettes jusqu'à la fin de leurs jours parce qu'ils ont honte de déclarer faillite. La faillite, dit-il, «c'est un processus de nettoyage quand le fardeau de dette est trop gros». La faillite est parfois la seule chose à faire pour recommencer sa vie... sans crédit et sans dette.

Le gouvernement fédéral propose donc de permettre aux personnes incapables de rembourser leurs dettes de faire des ententes avec leurs créanciers, c'est ce qu'il appelle un concordat. La personne qui a trop de dettes aurait alors 3 ans pour rembourser le maximum possible de ces dettes en réduisant ses dépenses au minimum et sans faire faillite. Plutôt que de tout perdre le concordat permettrait aux créanciers de récupérer 25, 50 ou même 75 cents pour chaque dollar qui leur est dû.

Entretemps, le ministère propose de renforcer ses contrôles pour trouver les vraies causes des faillites et éliminer les cas de fraude.

Sur ordre de la cour, le ministère pourrait par exemple exiger qu'une personne règle ses problèmes personnels (l'alcoolisme ou l'abus des drogues par exemple) avant de lui permettre de «sortir» de sa faillite. Quant aux fraudeurs, un système informatique permettra d'identifier ceux qui abusent des faillites pour faire des dépenses sans payer.

T.F.E. Projet...

(suite de la page 11)

d'augmenter ses chances de travailler dans son domaine.

Enfin, Charles Chénard y voit une opportunité d'approfondir ses connaissances alors qu'il prépare la mise en scène d'une pièce pour le début 1990. L'idée de former de futurs metteurs en scène et de futurs directeurs de production est aussi présente dans l'esprit de Julien Forcier. Pour lui, l'apprentissage des techniques de théâtre c'est aussi une meilleure compréhension de l'art théâtral et de la mise sur pied d'un spectacle. Les finissants, croit-il, pourraient donc facilement, avec certaines autres connaissances et de l'expérience, se diriger vers la mise en scène.

Le Conseil français se préoccupe de l'école française

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - Pour la présidente sortante du Conseil français, Chantal Grégoire, «Les élèves d'immersion et ceux des écoles françaises n'ont pas les mêmes besoins du tout et ça se définit de plus en plus (...) nous commençons enfin à y répondre, à faire reconnaître ces besoins».

Pour Chantal Grégoire, il ne fait pas de doute que l'enseignement dans les écoles françaises est l'un des principaux défis des prochaines années. «Jusqu'à présent, dit-elle, le Conseil français qui regroupe les enseignants d'immersion et des classes françaises, c'est surtout occupé de l'enseignement de l'immersion».

En collaboration avec l'A.T.A. qui a créé un comité pour l'enseignement dans la langue française, le Conseil veut travailler à plusieurs niveaux. «Il faut développer des aides pédagogiques pour l'enseignement du français, dit Chantal Grégoire, il faut aussi qu'à la Faculté il y ait une séparation plus complète au niveau de la préparation des enseignants pour les classes françaises». Ces conclusions rejoignent celles du rapport d'étude Desjarlais rendu public il y a deux semaines. Il fallait aussi que ces besoins différents soient reconnus au niveau de l'association professionnelle des enseignants albertains, l'A.T.A... or cela est fait.

LA FRANCISATION DE L'A.T.A.

Dan Kingdon est bilingue, il préside le Comité sur l'éducation française de l'A.T.A. «Il faut faire la différence, dit-il, entre les besoins de l'immersion et du français». Si ce comité a été créé, explique Dan Kingdon, c'est qu'aujourd'hui 15% des membres de l'A.T.A. enseignent dans les classes françaises ou d'immersion. «Il faut donner une chance à nos professionnels francophones d'avoir une voix sur la gestion des politiques de notre association, spécialement sur les questions qui touchent l'éducation française».

Selon Monsieur Kingdon, il faut que l'A.T.A. explique aux commissions scolaires, au ministère de l'Éducation et aux universités «ce que nos membres croient qu'il faut changer pour améliorer l'éducation française».

Alors que le Conseil français a un rôle pédagogique, le comité, lui, a un rôle nettement politique. À quelques mois du jugement Bugnet, Monsieur Kingdon parle d'ailleurs d'envoyer une lettre à tous les membres de l'A.T.A. pour expliquer les droits des francophones selon l'article 23 de la Charte des droits et libertés et pour aider tout le monde à comprendre pourquoi les francophones demandent des écoles françaises.

Le comité comprend également Mme Thérèse Cameron, Directrice de l'école Sainte-Anne de Calgary, Lucille Charrois des écoles catholiques d'Edmonton, Ihor Kruk, Conseiller pédagogique en français de Stratcona County, Lise Bureau, Professeur d'immersion à la base militaire de Medley, Pierrette Saulnier de Saint-Paul et Yvon Mahé, Directeur de l'école Héritage de Rivière-la-Paix.



De gauche à droite (assis) Andrée Filion, Paul Ledet, Linda Arsenault, Yolande Moquin (debout) Rita Delongchamp, Josée Gagnon, Chantal Grégoire, Noël Gour, Aline Denommée et Dominique Doucet.

Carrières et professions

Finances...

Embauchez votre conjoint

L'exploitation d'une entreprise à partir de son domicile peut être très avantageuse sur le plan financier.

L'un des principaux avantages est que les frais généraux sont moins élevés que si vous louez un local d'où vous dirigez vos affaires. De toutes façons, vous et votre famille devez bien habiter quelque part; pourquoi ne pas utiliser une partie de votre domicile comme bureau et demander, à l'égard de certains frais, la déduction d'impôt relative au revenu tiré d'une entreprise?

Voici un autre avantage à avoir son bureau à domicile: vous pouvez embaucher votre conjoint pour vous aider à exploiter votre entreprise et déduire ce revenu d'impôt, si vous lui versez un salaire «raisonnable».

Supposez que vous êtes écrivain à votre compte et que votre femme travaille à la maison à temps plein. Étant donné que vous êtes souvent à l'extérieur pour rencontrer des gens, vous vous arrangez avec elle pour qu'elle accomplisse certains travaux de secrétariat. Le salaire que vous lui versez doit être proportionnel au service rendu, c'est-à-dire qu'il doit être égal à ce que vous auriez payé si vous aviez engagé une personne de l'extérieur.

Si le tarif pour une secrétaire est de 8 $ l'heure dans votre région, Revenu Canada doutera de votre bonne foi si vous payez votre conjoint 12 $ l'heure pour faire le même travail. Revenu Canada peut également étudier cette situation sous un angle différent, c'est-à-dire en établissant vos frais de secrétariat selon un certain pourcentage de votre revenu brut. Si ce dernier est de 40 000 $ en 1988, un salaire de plus de 8 000 $ versé à votre conjoint pour le secrétariat et autres tâches connexes peut être considéré comme déraisonnable.

Cependant, si votre revenu brut est de 100 000 $, le volume de travail de bureau peut justifier un salaire versé à votre conjoint de plus de 8 000 $.

Les planificateurs financiers professionnels sont d'avis que si vous menez vos affaires de façon sérieuse, vous ne serez pas ennuyé par Revenu Canada en ce qui a trait aux services rendus par les conjoints.

Par exemple, votre conjoint devrait avoir le droit de tirer des chèques. Elle devrait pouvoir ouvrir votre courrier et y répondre, s'occuper de vos factures, de votre compte bancaire et de vos cartes de crédit, taper votre correspondance et prendre les messages. Elle devrait aussi comptabiliser les heures qu'elle passe (par semaine ou par mois) à effectuer ces travaux. Il est essentiel que tout soit bien documenté.

Souvenez-vous que vous devrez peut-être fournir une preuve tangible du travail effectué par votre conjoint à votre intention, si Revenu Canada a l'intention de vérifier vos déclarations de revenus.

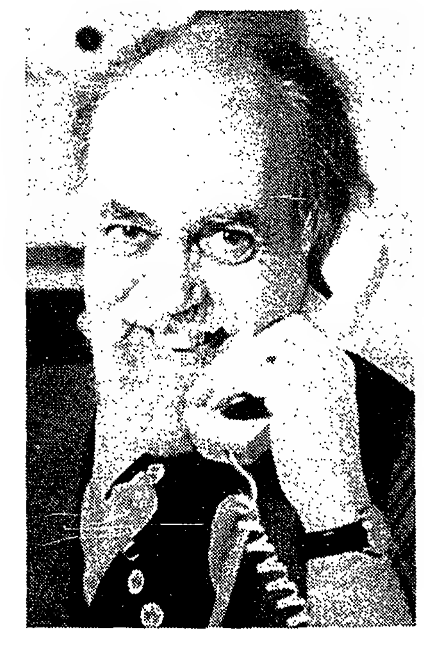
Cette chronique est une commandite de...

Un oratorio pour fêter le 40e anniversaire de CHFA

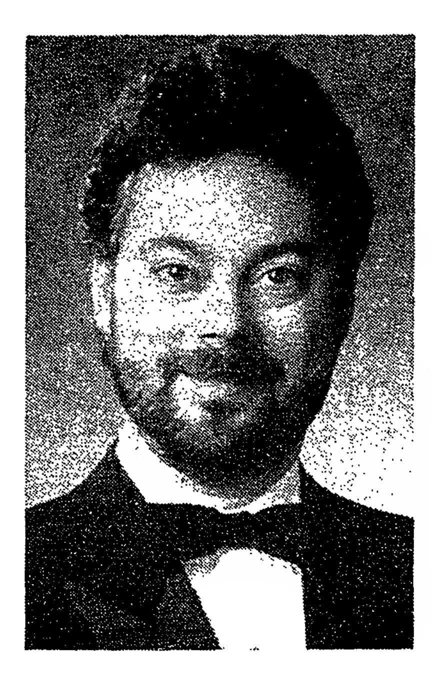
EDMONTON - Pour célébrer son 40e anniversaire en beauté, CHFA offre un superbe concert à ses fidèles auditeurs. L'événement aura lieu au Jubilee Autorium d'Edmonton, le 12 novembre à 13h30 et tout le monde est cordialement invité à y assister,



Henri Loiselle



Guy Pariseau



Michel Landry

soit en personne, soit par la magie des ondes car le concert sera diffusé en direct à l'antenne de CHFA.

Le programme présenté est un oratorio d'Alexis Contant sur un poème d'Henri Roullaud intitulé «Les deux âmes». Il s'agit d'une super production avec les Richard Eaton Singers et l'Orchestre Symphonique d'Edmonton sous la direction d'Uri Mayer.

Le récit débute par un prologue, confié à un Narrateur (Guy Pariseau) qui explique le thème de l'oeuvre: l'image de la vie avec l'exposé des luttes entre les forces du Bien et du Mal.

Un voyageur (Henri Loiselle, baryton) et son guide (Michel Landry, ténor) sont perdus sur les sentiers du monde. Des voix (les Richard Eaton Singers) se font entendre pour les tenter avec des promesses d'amour, de gloire et de bonheur terrestre. Suit un dialogue entre les Voix, le voyageur et le guide. Un dernier choeur, chante la victoire «des deux âmes» qui possèdent enfin le royaume céleste.

Pour interpréter les rôles principaux, le réalisateur René Charrier a fait appel à trois francophones de l'Ouest. Guy Pariseau, (le narrateur) natif de la région de Rivière-la-Paix a été animateur, réalisateur et directeur des programmes à CHFA. Depuis quelques années il est réalisateur à ACCESS. On a pu applaudir Guy Pariseau dans plusieurs productions du Théâtre Français d'Edmonton et du Théâtre de Calgary.

Originaire de la Saskatchewan, le baryton Henri Loiselle tient le rôle du voyageur. Monsieur Loiselle se produit régulièrement avec le Saskatoon Opéra Association et l'Orchestre Symphonique de Saskatoon. À son répertoire on retrouve les rôles de Shaunard dans «La Bohême», Figaro dans «Les noces de Figaro» et Melchior dans «Amahl and the night visitor».

Le ténor Michel Landry qui interprète le rôle du Guide, est né au Manitoba et vit en Alberta depuis 1968. Membre fondateur de la chorale Pro Coro Canada, Monsieur Landry se produit également avec l'Edmonton Opera Association et le Calgary Opera Association. D'autre part Michel a composé la musique de différentes pièces présentées par le Théâtre Français d'Edmonton.

Le réalisateur de ce beau projet est René Charrier qui signe également les émissions «Samedissimo» et «Les Albertains».

Le concert du 12 novembre sera diffusé à 14h00 à l'antenne de CHFA. Il reste encore des billets pour les personnes qui désirent assister au concert. Pour réserver, il suffit de téléphoner au 468-7789.

L'ALBERTA DES AUTRES

L'ALBERTA DES AUTRES cette semaine, les générations de Franco-Albertains se cherchent de liens dans cette nouvelle terre d'adoption. Où sont les «vrais» Franco-Albertains et existe-t-il réellement une ligne de démarcation entre les francophones de souche albertaine et ceux qui viennent d'ailleurs?

C'est L'ALBERTA DES AUTRES, **neuvième volet**, diffusée le mercredi 8 novembre à 17 h 00, durant l'émission POINT DE RENCONTRE, à l'antenne de **CHFA Radio-Canada.**

Carrières et professions

CBXFT Radio-Canada Alberta



Semaine du 4 au 10 novembre 1989

SAMEDI

11h00 **LES HÉROS DU SAMEDI**
12h00 **LA SEMAINE PARLEMENTAIRE À OTTAWA**
12h30 **LE CLAN CAMPBELL**
13h00 **CINÉ-FAMILLE:** Princesse Kate
15h00 **UNIVERS DES SPORTS**
16h30 **GÉNIES EN HERBE**
17h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
17h10 **À COMMUNIQUER**
18h00 **LA SOIRÉE DU HOCKEY MOLSON:** Rangers à Montréal
20h30 **FESTIVAL JUSTE POUR RIRE**
21h30 **LA BANDE DES SIX**
22h30 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h50 **LES NOUVELLES DU SPORT**
23h05 **LA POLITIQUE FÉDÉRALE**
23h15 **TÉLÉ-SÉLECTION:** Sueurs froides

DIMANCHE

11h00 **AUJOURD'HUI DIMANCHE**
12h00 **LA SOIRÉE DU HOCKEY:** Washington à Québec
14h30 **FILM AU TÉLÉCINÉ**
15h00 **SECOND REGARD**
16h00 **LA SEMAINE VERTE**
17h00 **LA COURSE DES AMÉRIQUES**
18h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
18h05 **CE SOIR CETTE SEMAINE**
18h30 **FAUT VOIR ÇA!**
19h00 **STAR D'UN SOIR.**
20h00 **LES BEAUX DIMANCHES:** Spécial Céline Dion
21h00 **LES BEAUX DIMANCHES:** Spéciaux dramatiques: À la vie! À l'amour!
22h10 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h20 **SCULLY RENCONTRE**
23h00 **LES NOUVELLES DU SPORT**
23h15 **CINÉ-CLUB:** La femme tatouée

LUNDI

15h30 **LES SCHTROUMPFS**
16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **BÊTES PAS BÊTES**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **DÉCOUVERTE**
19h00 **LE TEMPS D'UNE PAIX.**
19h30 **UN SIGNE DE FEU**
20h30 **CINÉ-OUEST** (5e de 13)
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CINÉMA:** Eugenio

MARDI

15h30 **LES SCHTROUMPFS**
16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **MINI-QUIZ**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **CE SOIR MAGAZINE**
19h00 **CTYVON**
19h30 **SUPER SANS PLOMB.**
20h00 **L'HÉRITAGE**
21h00 **DALLAS**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CINÉMA** Détective privé

MERCREDI

16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **LE CHEVALIER LUMIÈRE**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **CARRIÈRES**
19h00 **CTYVON**
19h30 **COMMENT ÇA VA?**
20h00 **LE GRAND REMOUS.**
20h30 **JEUX DE SOCIÉTÉ.**
21h00 **L'OR ET LE PAPIER**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CINÉMA:** Les secrets du médecin

JEUDI

15h30 **LES SCHTROUMPFS**
16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **CHARAMOULE**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **GÉNIES EN HERBE**
19h00 **CTYVON**
19h30 **LA COUR EN DIRECT.**
20h00 **SÉRIE-PLUS:** Le tour du monde en 80 jours
21h00 **LE GRAND SECRET**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CINÉMA** Qui a tiré sur nos histoires d'amour?

VENDREDI

16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **AU JEU**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **À COMMUNIQUER**
18h30 **ROCK, POP ET RELAX**
19h00 **LASER 33-45.**
19h30 **LES GRANDS FILMS:** L'impasse
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CINÉMA:** Critters

POUR VOUS
AVANT TOUT

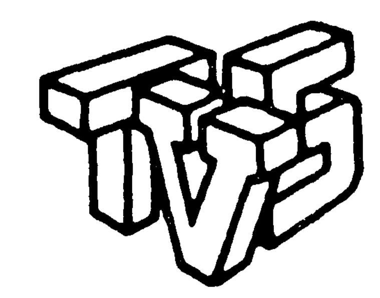


«À la vie! À l'amour!», une prenante dramatique sur un couple confronté à une décision déchirante. **Serge Dupire et Anne Bédard** dans un film à voir aux **Beaux Dimanches** de Radio-Canada, le **5 novembre** à **21** h.



Témoin d'un meurtre, un jeune officier doit pourchasser un suspect qui n'est autre que lui-même. Quelle issue trouvera-t-il dans **«L'Impasse»** aux **Grands films** de Radio-Canada, le **10 novembre** à **19** h **30**? En vedette: **Sean Young et Kevin Costner.**

La télévision internationale de langue française



Semaine du 4 au 10 novembre 1989

(heure de l'Est)

SAMEDI

14h00 **DESTINATION LE MONDE**
15h00 **VIVA**
16h00 **TÉLÉTOURISME**
16h30 **LES ANIMAUX DU MONDE**
17h00 **CONTINENTS FRANCOPHONES**
18h00 **L'ÉCHIQUIER FÉDÉRAL**
18h30 **LA FRANCE VUE DU QUÉBEC**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **PARCOURS**
20h30 **SACRÉE SOIRÉE**
22h00 **MACHINATIONS**
23h55 **JAZZ IN CONCERT**
24h30 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2**
01h00 **PARCOURS**
02h00 **SACRÉE SOIRÉE**
03h30 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

DIMANCHE

14h00 **CONCOURS MUSICAL INTERNATIONAL REINE ELISABETH DE BELGIQUE 1989**
15h00 **APOSTROPHES**
16h30 **L'ALSACE**
17h00 **TRENTE MILLIONS D'AMIS**
17h30 **L'ÉCOLE DES FANS**
18h20 **LE QUART D'HEURE DU PROCOPE**
18h35 **LE DIVAN**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **L'AFRIQUE DES FEMMES**
20h00 **APOSTROPHES**
21h15 **GROS MÉCHANT SHOW**
22h15 **PLACE PUBLIQUE**
23h35 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2**
24h05 **L'AFRIQUE DES FEMMES**
24h35 **APOSTROPHES:**
01h50 **GROS MÉCHANT SHOW**
02h50 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

LUNDI

14h50 **BONNE JOURNÉE!**
15h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
15h30 **TEMPS PRÉSENT**
16h30 **LE PETIT JOURNAL**
17h00 **RÉCRÉATION**
17h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
18h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
18h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
18h50 **BONNE SOIRÉE!**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **L'INFO-5** (2e édition)
20h00 **7 SUR 7**
21h00 **THALASSA**
22h00 **MÉDIATIONS**
23h00 **ACTUEL**
23h50 **JOURNAL TÉLÉVISÉ TF1**
24h20 **L'INFO-5** (2e édition)
24h50 **7 SUR 7**
01h50 **THALASSA**
02h50 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

MARDI

14h50 **BONNE JOURNÉE!**
15h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
15h30 **7 SUR 7**
16h30 **LE TEMPS RETROUVÉ**
17h00 **RÉCRÉATION**
17h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
18h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
18h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
18h50 **BONNE SOIRÉE!**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **L'INFO-5** (2e édition)
20h00 **USHUAIA**
20h30 **MUSIQUES AU COEUR**
21h40 **MUSIQUE CLASSIQUE**
22h00 **CIEL, MON MARDI!**
23h30 **DOSSIERS CARABINE**
24h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1**
24h30 **L'INFO-5** (2e édition)
01h00 **USHUAIA**
01h30 **MUSIQUES AU COEUR**
02h40 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

MERCREDI

14h50 **BONNE JOURNÉE!**
15h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
15h30 **USHUAIA**
16h00 **PARCOURS**
17h00 **RÉCRÉATION**
17h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
18h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
18h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
18h50 **BONNE SOIRÉE!**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **L'INFO-5** (2e édition)
20h00 **C'EST À VOIR**
21h00 **LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL**
21h30 **TÉLÉOBJECTIF**
22h30 **MARTIN, OURS DES PYRÉNÉES**
23h00 **MUSIQUE CLASSIQUE**
23h35 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1**
24h05 **L'INFO-5** (2e édition)
24h35 **C'EST À VOIR**
01h35 **LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL**
02h05 **TÉLÉOBJECTIF**
03h05 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

JEUDI

14h50 **BONNE JOURNÉE!**
15h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
15h30 **C'EST À VOIR**
16h30 **AVENTURES VOYAGES**
17h00 **RÉCRÉATION**
17h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
18h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
18h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
18h50 **BONNE SOIRÉE**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **L'INFO-5** (2e édition)
20h00 **EX LIBRIS**
21h00 **AVIS DE RECHERCHE**
22h30 **L'AFFAIRE CAILLAUX**
23h30 **HISTOIRES NATURELLES**
24h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1**
24h30 **L'INFO-5** (2e édition)
01h00 **EX LIBRIS**
02h00 **AVIS DE RECHERCHE**
03h30 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

VENDREDI

14h50 **BONNE JOURNÉE!**
15h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
15h30 **DES TRAINS PAS COMME LES AUTRES**
16h30 **PAPIER GLACÉ**
17h00 **RÉCRÉATION**
17h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
18h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
18h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
18h50 **BONNE SOIRÉE!**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **L'INFO-5** (2e édition)
20h00 **TEMPS PRÉSENT**
21h00 **L'OEIL EN COULISSES**
22h00 **RENCONTRES AVEC...**
22h30 **L'AFFAIRE CAILLAUX**
23h30 **CARGO DE NUIT**
24h20 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE TF1**
24h50 **L'INFO-5** (2e édition)
01h20 **TEMPS PRÉSENT**
02h20 **L'OEIL EN COULISSES**

Bloc-notes

Une courtoisie de  *La ligne des Bonnes Nouvelles*

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT.** L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h.** Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'A.C.F.A. qui se fera un plaisir de vous aider.

Calgary

Les 23 et 24 juin 1990 se déroulera encore une fois à Calgary le Festival francophone. Pour ce faire nous avons besoin de bénévoles. Si vous êtes intéressé, contactez Lorraine au 272-9278 ou l'A.C.F.A. au 228-4095.

17/11

Les Scouts et Guides de Calgary sont à la recherche d'animateurs(trices) pour nos jeunes francophones. Pour plus d'informations, contactez: Jean au 245-4028 ou Lorraine au 272-9278.

17/11

ARTS, ARTISANAT, ARTS DE LA MAISON
Vous êtes artiste et créateur? Vous aimez partager vos talents artisanaux avec la communauté francophone? Nous aimerions alors entendre parler de vous. Le Centre de l'Éducation permanente planifie une journée artisanale pour le 25 novembre, de 11h à 17h. Il y aura exposition, démonstration et vente de vos produits. Pour exposer vos oeuvres veuillez nous contacter au C.E.P. en composant le numéro: 297-4023. Pour vous qui nous visiterez, une occasion de voir, d'apprendre et de trouver le cadeau de Noël choisi! Bienvenue au grand public!!!

24/11

LES PARCS NATIONAUX EN ALBERTA
Il y a cinq parcs nationaux en Alberta (Banff, Jasper, Elk Island, des Lacs-Waterton, Wood Buffalo) et un parc historique national (Rocky Mountain House). Chacun a son caractère propre et chacun protège une portion de notre patrimoine naturel ou culturel. Venez apprendre à mieux les connaître. Les parcs nationaux étant laissés le plus possible à leur état naturel, peuvent présenter certains dangers pour le visiteur non-averti. Un peu d'information et une préparation adéquate vous permettront une visite agréable et sans danger. Claire Lamarre, agente d'information, service canadien des parcs, le 15 novembre à 14h ou à 19h. Contactez-nous au 297-4023 le plus tôt possible pour vous réserver une place - Entrée gratuite.

17/11

Edmonton

VOULEZ-VOUS participer plus activement à la communauté francophone? Devenez membre des Jeunes Entrepreneurs francophones en contactant Mario Bergeron au 465-2943 ou Clément Lavoie au 465-1092 ou en assistant à notre réunion mensuelle (chaque 2ème mercredi du mois).

(PJA)

«Le comité de parents pour une école publique francophone à Edmonton invite tous les parents intéressés par l'établissement éventuel d'une nouvelle école française, non-confessionnelle et parrainée par la commission scolaire publique d'Edmonton, de préinscrire IMMÉDIATEMENT leurs enfants en téléphonant au 469-4401. Ce sondage durera jusqu'à la mi-novembre. Pour plus d'informations, contactez le 469-4401 ou 468-6934.

10/11

Morinville/Legal

Le club des Arts de Morinville vous invite à son exposition les 4 et 5 novembre prochains de 12h à 17h au Centre historique et culturel au 2e étage. Les auteurs de ces oeuvres sont des artistes locaux. Venez les encourager. Bienvenue à tous!

10/11

Saint-Paul

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St-Paul le 3e lundi de chaque mois.

Petites annonces

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4 $ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7 $ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 2,50 $ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce et aucune annulation ne sera acceptée après le lundi à midi. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581**
Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:
Le Franco, 8923, 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

Edmonton

Session P.R.H. (personnalité et relations humaines) Session «Qui suis-je?» Se découvrir et apprendre à se mieux connaître, se solidifier, avoir de meilleures relations, bien gérer sa vie et devenir plus efficace et libre. Informations: Simone Michaud au 469-1861 ou 466-0579.

10/11

Provincial

Préparons l'avenir de nos enfants...à la pré-maternelle. Une école conçue pour les enfants de 3 et 4 ans dont au moins un des parents est francophone. Pour plus d'informations communiquer avec la Fédération des Parents francophones de l'Alberta 468-6934.

05/90

Nécrologie



VILLENEUVE

Le 11 octobre dernier décédait Soeur Émilia Villeneuve, à l'âge de 91 ans. Elle était née à Lamoureux, Alberta, de feu Camille et feue Olivine Villeneuve (Paradis), dans une famille de six enfants.

Après ses études à Lamoureux, Soeur Émilia entra au noviciat des Filles de Jésus à Trois-Rivières, Québec, où elle prononça ses premiers voeux le 1er août 1918. Sa première obédience la dirigea vers Lewistown, Montana, à l'Hôpital Saint-Joseph pour y faire ses études d'infirmière. Pendant 40 ans elle se dévoua sans compter auprès des malades à Lewistown, Pincher Creek et Lac la Biche. Elle se fit partout remarquer par son exquise délicatesse et son dévouement sans bornes auprès des malades confiés à ses soins. On se souviendra de sa profonde piété alliée à une joie de vivre et un rare sens d'humour qu'elle conserva presque jusqu'à la fin. Depuis 1966, l'épreuve de la maladie fut son partage. Après une très longue attente, elle s'est éteinte doucement à l'Hôpital Saint-Joseph, Edmonton.

Ses obsèques furent présidées, à la Maison Saint-Joseph des Filles de Jésus, par son neveu, l'abbé Francis Villeneuve, curé de Beaumont, assisté du R.P. Thomas Bilodeau, o.m.i.

Soeur Émilia laisse dans le deuil sa famille religieuse de la Province d'Edmonton, trois frères; Omer, Maxime et Joseph d'Edmonton, une belle-soeur Cécile, épouse de Maxime, plusieurs neveux et nièces ainsi que de nombreux petit-neveux et petites-nièces.

Qu'elle repose dans la paix du Seigneur.

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e Rue
Dimanche: 10 h 30

Saint-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10 h

Sainte-Anne
9810 - 165e Rue
Dimanche: 11 h

Saint-Thomas d'Aquin
8760 - 84e Avenue
Samedi: 16 h 30
Dimanche: 9 h 30 et 11 h

Saint-Joachim
9928 - 110e Rue
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30
Lundi au vendredi: 17 h

Sainte-Famille à Calgary
1719 - 5e Rue S.O.
Samedi: 17 h
Dimanche: 11 h

Les Caprices de Dame Nature!

Dame Nature... quelle autre grande dame pourrait se mesurer à elle, quand on sait que:

C'est arrivé un 29 octobre
En 1984, les minimums records antérieurs d'octobre sont nettement battus pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique et l'Alberta. La température tombe à -42° à Ogilvie (Yn), la plus basse température jamais enregistrée en octobre au Canada. Les autres records sont de -6° à Vancouver, de -36° à High Level et de -31° à Red Deer, en Alberta.

C'est arrivé un 30 octobre
En 1984, des vents forts avec rafales jusqu'à 98 km/h à Val d'Or (Qué.) déracinent les arbres, renversent les petits avions et endommagent plusieurs toits.

C'est arrivé un 31 octobre
En 1981, les villes de Squamish et de Pemberton (C.-B.), au nord de Vancouver, sont victimes d'une inondation désastreuse. À Seymour Falls, il tombe 206 mm de pluie le 30 et 200 mm, le 31. On évalue les pertes matérielles à 2,6 M $. On évacue la population par voie aérienne.

C'est arrivé un 1er novembre
Des températures maximales records en novembre sont enregistrées à Toronto (23,9° en 1950). à Halifax (23,3° en 1956) et à Edmonton (23,3° en 1931).

C'est arrivé un 2 novembre
En 1978, une pluie de 5 jours, qui déverse de 300 à 400 mm d'eau, cesse enfin après avoir causé de graves inondations le long de la côte nord de la Colombie-Britannique. À Terrace, des glissements de boue rompent le seul pipeline de gaz naturel alimentant la région et détruisent d'importantes frayères. On évacue la population par bateau.

C'est arrivé un 3 novembre
En 1985, la queue de l'ouragan *Juan* se déplace lentement le long de la vallée du Mississipi et atteint l'Ontario. Au cours de cette tempête, on établit de nombreux records de précipitation en 24 h. Trenton enregistre 60 mm de pluie.

C'est arrivé un 4 novembre
En 1986, la vallée de l'Outaouais et l'aéroport de Dorval, à Montréal, enregistrent une température de -10° la plus froide jamais enregistrée si tôt dans la saison. À Montréal, la poudrerie provoque de nombreux accidents de la route.

Source: Environnement Canada



Office national des transports du Canada — National Transportation Agency of Canada

AVIS DE DEMANDE

DOSSIER N° M4895-A394-4
Rôle n° 89521
Date: le 27 octobre 1989

AIR ATLANTIS, S.A. - DEMANDE POUR UNE LICENCE AFIN D'EXPLOITER UN SERVICE INTERNATIONAL À LA DEMANDE (AFFRÈTEMENT)

Air Atlantis, S.A. du Portugal a demandé à l'Office national des transports pour une licence afin d'exploiter un service international à la demande (affrètement) de la classe 9-4 pour le transport de personnes, de marchandises et de courrier avec des aéronefs du groupe H.

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme peut intervenir pour appuyer ladite demande, s'y opposer ou en réclamer la modification en conformité avec les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention, s'il y a lieu, sera déposée au plus tard le **1er décembre 1989,** et une copie en sera signifiée au même moment à la demanderesse. Conformément à l'article 13 des Règles générales de l'Office national des transports, le dépôt d'un document est réalisé lorsque celui-ci **à été reçu** par l'Office au plus tard à la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu'un document est envoyé par poste certifiée; son dépôt est toutefois acceptable si la date d'oblitération du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. Dès que la signification de l'intervention a été faite, une preuve de signification, que l'Office juge acceptable, sera déposée auprès de celui-ci.

Si on en fait la demande à l'Office, on peut obtenir plus de détails de la demande et des instructions relatives au dépôt d'une intervention en accord avec les Règles générales de l'Office national des transports. Les demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées par l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'Office devra être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre ou en l'envoyant par messager à l'Office national des transports, 15, rue Eddy, Hull (Québec), par poste certifiée à l'Office national des transports, Ottawa (Ontario), K1A 0N9, par télex (no 053-4254/053-3615) ou par télécopieur (no 819-953-5562).

Si des informations additionnelles sont requises, on peut communiquer avec la soussignée ou Gordon Kritsch au (819) 997-6226.

Chantal Beauparlant
pour le directeur
Direction générale de l'entrée sur le marché et de l'analyse du marché Office national des transports



• Élections municipales

Léo Vasseur est de retour au conseil municipal de Bonnyville

par LIONEL RÉMILLARD

BONNYVILLE - M. Léo Vasseur est de retour à la barre du conseil municipal de Bonnyville. Il a remporté la victoire avec 797 votes tandis que son adversaire M. Gérald Storoschuk récolta 729 votes. Ce dernier en était à ses premières armes en politique tandis que Léo Vasseur a été conseiller municipal et maire dans le passé. Tous deux sont de jeunes hommes d'affaires bien connus à Bonnyville.

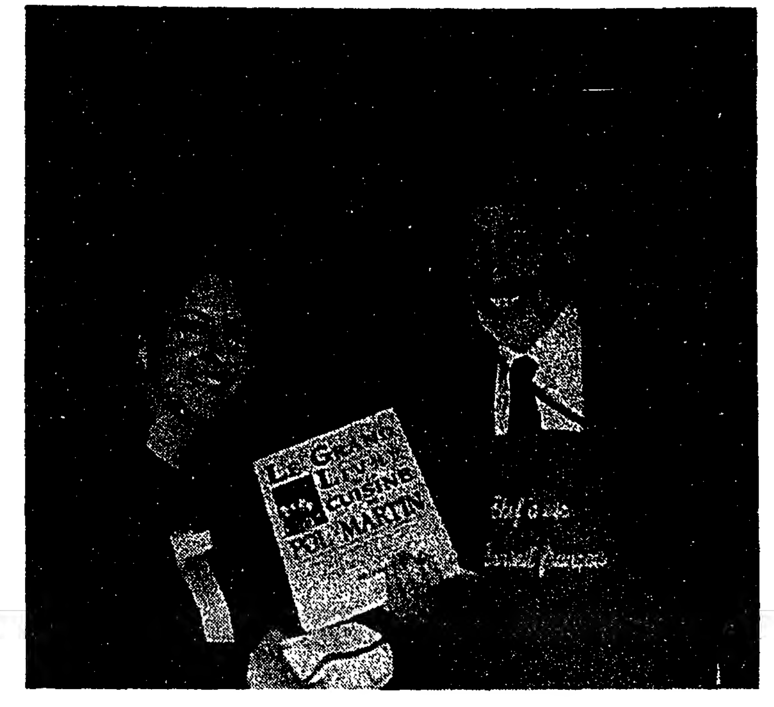
Le conseil municipal sera donc composé du maire Léo Vasseur et des conseillers Ray Beaupré, Dennis Germain, Dale Panteluk, Pierre Poirier, Darcy Reynolds et Donna Weinberger.

À Cold Lake, M. Wayne Kowalski a été élu maire par acclamation et M. Ray Coates a de nouveau reçu la confiance des citoyens de Grand Centre.

Les conseillers à Cold Lake sont Ron Olson, Roger Gingras, Tony Kossey, Garth Leask, Hansa Thaleshvar et Peter Urlacher.

Le maire Ray Coates de Grand Centre sera entouré de Joseph Coulombe, Wes Harrison, Lynn Patterson, Andrew St-Amant, Andrew Willis et Ronald Young. Joseph Coulombe a été commissaire des écoles catholiques du Lakeland durant six ans et lors des élections municipales de 1986, il avait perdu lorsque le président d'élection avait été obligé de tirer à la courte paille.

Sur la scène scolaire des écoles catholiques du Lakeland, les heureux élus sont Denis Ducharme (577 votes) Terry Voth (573), Maurice Campeau (520), Jean-Claude Lajoie (496) à Bonnyville. Cold Lake et Grand Centre seront représentées par Mary Ann Penner (177 votes), Roméo Lefebvre (175), Paul Rondeau (162) et Edward Pardell (158).



CORRECTION: Dans notre édition du 27 octobre 1989, à la page 20, dans le texte accompagnant la photo de gauche, on aurait dû lire le nom de M. Charles Hyman au lieu de celui de Bernie Keeler. Nous nous excusons auprès des personnes concernées pour les inconvénients que cette erreur a pu causer.

Professionnels

Cartes d'affaires